

Mairie du 8^e

VILLE DE LYON

arrondissement

Conseil du 8^e arrondissement

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

13 juin 2023

Le mardi 13 juin 2023 à 18 heures 30, Mmes et MM. les membres du Conseil d'arrondissement dûment convoqués le 6 juin 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la mairie du 8^e arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : AUZAL Jean-François, BACHA-HIMEUR Samira, BÉCART Hubert, BACHER Constantin, BERTRAND Chrystel, BERZANE Olivier, BONNIEL Jacques, BONNIEL-CHALIER Louise, DEL Fanny, DURAND Marie-Claude, EL GANNOUNI Touria, GIRAULT Jean-Luc, GOUST Victoire, GUELPA-BONARO Philippe, LE DILY Michèle, LESUEUR Christophe, LÉVY Charles-Franck, MABILLOT Vincent, MARAS Aurélie, MOURIER Pierre, ODIARD Patrick, PERRIN Claire, ROCH Valérie, RUNEL Sandrine, VALLA Angélique.

Excusés pouvoir : AZCUÉ Mathieu, Anne-Rose EVA, PELAEZ Louis, PESCHE Augustin, PRIETO Philippe, SY Mamadou, ZDOROVZOFF Sonia.

Excusé : COHADE Christophe, COUDER Cécile, FERRARI Laura,

Absente : JENN Emmanuelle.

Conseil d'arrondissement

Mardi 13 juin 2023



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, maire du 8^e arrondissement



Question des Conseils de quartier

M. LE MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de regagner vos places et comme nous sommes suffisamment nombreux autour de la table, on va attaquer ce Conseil. On va commencer, avant d'ouvrir le Conseil, par une question posée par un conseil de quartier de l'arrondissement. On a l'habitude de recevoir les questions du CICA, les conseils de quartier participent aussi au CICA donc dans ce cadre, on reçoit une question d'un conseil de quartier. Et c'est M. LOCATELLI – vous pouvez vous approcher de la table –, M. LÉVY va vous prêter son micro pour poser cette question avant l'ouverture du Conseil et c'est Mme MARAS qui vous répondra.

M. LOCATELLI. - Merci. Bonsoir, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'arrondissement. Merci, Monsieur le Maire, de m'avoir donné l'occasion de présenter une question au nom du conseil de quartier Grand Trou, Moulin-à-Vent, Petite Guille. La question porte sur le financement du fonctionnement des conseils de quartier. Il existe la démarche APICQ – que nous connaissons bien – pour financer des projets spécifiques portés par des conseils de quartier, mais rien n'est prévu pour financer leur fonctionnement au quotidien et faire face à divers besoins tout au long de l'année. Voici donc la question que je vous avais transmise : L'article 7.2 de la charte des conseils de quartier du 8^e arrondissement prévoit la possibilité d'une dotation financière sur la base de propositions de dépenses faites par la commission d'animation. Je cite les termes de la charte. Question : quels types de dépense peuvent être pris en compte et selon quelles modalités faut-il formuler les demandes ?

M. LE MAIRE. - Très bien, merci. Madame MARAS, je vous passe la parole pour la réponse.

Mme MARAS. - Bonjour, Monsieur LOCATELLI. Chers habitants, chers conseillers de quartier. Merci pour votre question. Effectivement, la charte de fonctionnement a été revue en 2021, grâce à un travail collectif des six conseils de quartier du 8^e. La charte de fonctionnement, elle mentionne effectivement la question des dotations financières et, comme vous l'avez mentionné, jusqu'à présent les besoins en termes d'animations, de constructions de projet ont été couverts par les projets APICQ. Je rappelle ce que veut dire APICQ, Appel à Projets en faveur des Initiatives des Conseils de Quartiers. Pour rappel, en début de mandat, l'enveloppe a été doublée pour les projets APICQ et portée à 5 000 € max par conseil de quartier, par session, et elle était donc de 2 500 € auparavant. Par ailleurs, les conseils de quartier peuvent, en dehors des projets APICQ, solliciter la mairie d'arrondissement pour couvrir d'autres besoins – achat de matériel, support de communication type flyer –, c'est souvent des demandes assez récurrentes qu'on a. L'objectif étant de tendre vers une autonomisation des conseils de quartier, un budget de la DAL – dotation d'animation locale – peut-être sollicité pour une enveloppe de 3 000 € maximum. Ces achats se font suivant les règles de la comptabilité publique et de la commande publique. L'idée étant de mutualiser au mieux, de partager le matériel éventuel et identifier des lieux de stockage, je vous propose d'échanger lors de notre réunion, après-demain – donc réunion du 15 juin, une réunion inter conseils de quartier avec les équipes d'animation des six conseils de quartier –, sur vos besoins identifiés. Et j'en profite pour vous dire que nous

travaillons sur un projet de maison des associations et que ce nouveau lieu, à terme, pourrait servir pour le partage du matériel.

Maintenant concernant les besoins qui pourraient émerger sur de la formation, nous pourrions solliciter la mairie centrale qui a des fonds spécifiques qui financent, par exemple, les universités citoyennes. Vous serez également conviés à des formations et temps d'échange avec des conseils de quartier d'autres villes *via* le réseau national des conseils de quartier. Je vous donne quelques exemples de formation qui vont vous être proposées – on en reparlera plus en détail jeudi – : un conseil de quartier à quoi ça sert, organisation collective et gouvernance, animer une réunion de manière participative, accueillir-mobiliser-inclure, créer des visuels sur Canva, communiquer sur les réseaux sociaux, éducation populaire et politique non partisane, animer des débats et des temps de concertation publique. C'était des exemples mais je vous donnerai la liste et les dates associées.

Votre question est pour moi l'occasion de partager quelques actualités sur les conseils de quartier du 8^e. On a toujours une mobilisation importante. On a 74 % d'inscrits en plus depuis le début du mandat avec une mobilisation qui tient sur la durée, un renouvellement important avec une plus grande diversité de profils, des conseils de quartier avec des commissions thématiques – vous le savez bien parce que vous en avez dans votre conseil de quartier –, des diagnostics de terrain qui fournissent un travail précieux pour orienter nos politiques publiques et prioriser nos actions, un fonctionnement collégial des conseils de quartier qui a été acté avec la charte, un travail de mise en lien entre conseils de quartier pour partager votre expérience et vos bonnes pratiques, et des appels à projets APICQ auxquels les conseils de quartier du 8^e participent activement. La dernière session, on a cinq projets lauréats sur six conseils de quartier et donc nous sommes de loin l'arrondissement qui obtient le plus grand nombre de projets lauréats, et ces projets ont un impact fort dans la vie des quartiers.

J'ajoute également que les conseils de quartier jouent un rôle important dans la dynamique associative. Comme vous le savez, l'association du café associatif « Le Village » a été créée comme une émanation du conseil de quartier Grand Trou.

Voilà, donc je renouvelle mes remerciements aux membres des conseils de quartier et tout particulièrement aux équipes d'animation qui font un travail formidable. Votre mobilisation et votre engagement sont précieux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Souhaitez-vous réagir sur ce sujet ou pas ?

M. LOCATELLI. - Mme MARAS l'a dit, nous nous retrouvons donc jeudi, ce sera l'occasion d'approfondir la question. Merci beaucoup de m'avoir invité ce soir.

M. LE MAIRE. - Merci à vous, Monsieur LOCATELLI. Nous allons donc ouvrir cette séance du Conseil d'arrondissement, du dernier Conseil avant l'été.

Désignation du Secrétaire de séance

M. LE MAIRE. - Je vous propose de désigner le secrétaire de séance, M. Constantin BACHER.

Y a-t-il des oppositions ? (*Aucune*) M. BACHER, vous êtes donc secrétaire de séance et je vous invite à faire l'appel.

(*M. BACHER procède à l'appel*)

M. LE MAIRE. - Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons tenir notre séance.

Point d'actualité du maire depuis le dernier Conseil d'arrondissement du 2 mai

M. LE MAIRE. - Je vais donc vous faire un petit point d'actualité depuis notre dernier Conseil d'arrondissement du 2 mai.

D'abord, en commençant par la rencontre que nous avons organisée « Cap sur les États », réunion publique au théâtre Le Ciel avec 150 personnes du quartier des États – des habitants, des structures, conseil de quartier, conseil citoyen, CIL, centre social et commerçants –, en présence des vice-présidents de la Métropole à l'Urbanisme et au Logement, du Maire de Lyon et de la sous-préfète déléguée à la Politique de la ville pour partager à la fois le diagnostic du quartier, mobiliser les énergies autour d'initiatives positives pour ce quartier et lancer la réflexion sur l'avenir du grand quartier des États avec la mise en place à venir d'un comité de suivi participatif, dès l'automne.

S'en est suivie une conférence des maires d'arrondissement en mairie du 6^e arrondissement pour traiter de « Lyon puissance 9 », c'est-à-dire la décentralisation de certaines responsabilités aux arrondissements, et de l'organisation des élections pour tenir enseignement et préparer les prochaines élections européennes de 2024.

Nous avons assisté à l'assemblée générale, accueilli en mairie l'assemblée générale du Musée urbain Tony Garnier avec sa nouvelle direction, l'élection de nouveaux administrateurs, l'occasion de voir un musée qui renaît et qui porte de nouveau de beaux projets, avec une très belle fréquentation depuis sa réouverture. Merci à ses administrateurs, à la directrice et à l'équipe bien entendu.

La préparation de l'expérimentation, qui est une première, « Métropole vacances sportives » qui aura lieu dans le 8^e arrondissement cette année, en soirée, à l'espace Saez, en lien avec l'Office des Sports et l'OFFISA 8 pour proposer, du 10 au 28 juillet, de 18 heures à 23 heures, des activités sportives aux jeunes du 8^e. C'est ouvert à toutes et à tous, c'est gratuit et c'est sans inscription.

Un point tranquillité publique avec la continuation des comparutions en maison de justice et de droit, dans le cadre du rappel aux obligations légales et citoyennes, avec un accent mis sur la lutte contre les incivilités, et notamment la verbalisation du stationnement sauvage qui exaspère nos concitoyens.

La commission mixte paritaire qui s'est tenue avec, cette année, la gestion directe par l'arrondissement des salles Fonlupt et Clara Anna et un gros travail de l'Adjointe et du service Proximité pour accueillir encore plus d'association qui se traduit par huit nouvelles associations présentes dans notre arrondissement.

La tenue d'une nouvelle édition de « La Voie est libre ! » qui s'est traduite de nouveau cette année par un beau succès, beaucoup de monde pour profiter de la braderie portée par l'UCAM dans une avenue des Frères piétonnisée à cette occasion, et qui s'est conclue par Les Tabletes de Monplaisir portées par les bénévoles du comité des fêtes que je tiens à remercier également.

La rencontre avec l'AFEV et le projet CAPS de la cité Albert Laurent, un projet solidaire qui vise à accueillir des étudiants en appartements au sein de la résidence Albert Laurent, en échange d'actions citoyennes dans et avec les habitants et les habitantes de cette résidence.

La tenue d'un comité local pour l'emploi du territoire zéro chômeur, le développement des activités et la nouvelle vague d'embauche de ce mois de juin.

L'entreprise à but d'emploi SPActions sera officiellement inaugurée le 15 juin, à 19 heures. Vous y êtes, bien entendu, toutes et tous les bienvenus.

Le lancement de la Biennale de la danse aux usines Fagor, avec une programmation partagée entre ancienne et nouvelle direction, un programme d'ores et déjà très enchanteur et le retour du défilé sur son parcours historique, si ma mémoire est bonne, le 10 septembre prochain.

La présentation également de la programmation 23-24 du théâtre Le Ciel par la nouvelle direction du théâtre, une programmation qui débutera par un spectacle, d'ailleurs, de la Biennale de la danse. Là aussi un programme enchanteur tourné vers les enfants dans le cadre de la scène internationale enfance et jeunesse. L'inauguration du Ciel est donc le samedi 17. Vous y êtes toutes et tous cordialement invités également.

Les 20 ans du CLSM – à ne pas oublier – du 8^e arrondissement, avec la présence de nombreux

professionnels et du pôle de psychiatres adultes du centre Rive Gauche du CHU du Vinatier.

L'édition qui s'est tenue ce dimanche de Re Lyon Nous, donc la huitième édition de Re Lyon Nous dans le 8^e arrondissement, c'était le clin d'œil de l'année, avec deux parcours de découverte de 6 et 12 km au départ du stade Mado Bonnet en direction du parc Blandan. Là encore, une belle réussite avec 5 000 personnes, la jauge maximale possible pour le moment, de nombreuses familles et l'occasion de découvrir notre arrondissement et de s'adonner à des exercices sportifs. Cette année, la thématique était tournée, bien entendu, autour du rugby dans le cadre de la préparation de la coupe du monde.

Et puis enfin, pour conclure, l'immense joie et fierté d'avoir pu assister à la finale du championnat de France de basket féminin de notre équipe locale, l'ASVEL féminin, contre l'ESBVA de Villeneuve-d'Ascq, plus une soirée de remerciements organisée pour remercier cette équipe à la fois pour le championnat d'Europe, l'Eurocup, et pour le championnat de France qu'elles ont toutes les deux gagnés.

Voilà pour ce point d'actualité.

Déclaration liminaire des groupes politiques

M. LE MAIRE. - Y a-t-il des déclarations liminaires de groupes politiques ? M. MOURIER, Mme EL GANNOUNI et M. LÉVY. Alors, comme il en est de tradition, Monsieur LÉVY, je vous donne la parole en premier.

M. LÉVY. - Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je n'ai pas pour habitude d'évoquer des questions nationales en intervention préalable. Cela dit, il me semble normal, ce soir, autour de cette table, que nous soyons concernés en tant qu'élus, parents, citoyens de ce qu'il s'est passé à Annecy vendredi dernier. Il me semble également normal que notre Conseil d'arrondissement apporte tout son soutien aux familles et à leurs proches et bien sûr, à la mairie d'Annecy qui a connu un drame qu'aucun mot ne pourrait décrire. Il me semble normal donc d'apporter notre soutien aux citoyens d'Annecy face à l'innommable.

Innommable également et comble de la bêtise quand, à Lyon, une pancarte déposée dans un jardin de notre commune, nous rappelant les pires heures de notre ville avec des propos extrêmement graves, xénophobes et qui font honte, quelque part, à notre ville et pour lesquels la préfète de région a su intervenir tout de suite. Ces propos conduisent à la haine, à l'exclusion, la discrimination. Et c'est aussi pour cette raison, pour faire part de ce rappel historique, que nous faisons partie de ceux qui ont contesté les choix de la Métropole d'arrêter notamment les voyages en Pologne et à Auschwitz, parce qu'il nous semble important que les jeunes comprennent où mène la haine, l'exclusion jusqu'à l'extermination d'un peuple. Il nous semblait important de le rappeler à nouveau, aujourd'hui.

Monsieur le Maire, dans votre discours d'introduction – et vous avez bien fait –, vous avez souligné également le travail mis en œuvre par le FCL basket féminin qui porte aujourd'hui un nom autre, un nom privé – LDLC basket et ASVEL basket féminin – dans lequel ils font honneur, en effet, à notre arrondissement, honneur à notre ville et honneur au sport féminin et c'est un travail qu'il faut particulièrement souligner. C'est un engagement qui se déroule sur plusieurs années parce qu'en effet, on n'est pas champion d'Europe, on n'arrive pas dans le plus haut des classements français comme ça, du jour au lendemain. C'est un travail de plus d'une dizaine d'années et aujourd'hui, je pense qu'il est bien de rendre hommage à ceux qui ont construit le club, que ce soit Sernin MARECHAL et d'autres soutiens au niveau de la Ville. Je pense aussi à quelqu'un comme Jean-Loup COLY et aussi aux adjoints précédents comme Thierry BRAILLARD ou Yann CUCHERAT qui se sont particulièrement investis pour la réussite du club et qui le portent, aujourd'hui, au plus haut au niveau national.

Parler d'un 8^e arrondissement qui se démarque, c'est aussi soutenir, par exemple, un jeune élève du lycée La Mache, à quelques mètres d'ici : Antoine RAVOT, élève en terminale qui a participé au concours général des métiers au sein de l'académie du Rhône et au niveau national et qui sera récompensé à la Sorbonne, début juillet, et qui fera partie des trois premiers français dans des métiers de chaudronnerie. C'est une jeunesse aussi qui réussit et qui s'investit. C'est important de le souligner, ceci à quelques jours

du démarrage des épreuves du baccalauréat.

Vous l'avez également souligné à travers le succès de l'opération Re Lyon Nous, dans notre arrondissement, pour la huitième édition. De notre part, nous félicitons également Yann CUCHERAT qui, en son temps, a su initier et impulser cette opération. Il faut également remercier particulièrement les services de la Ville de Lyon qui se sont particulièrement investis pour la réussite de cette action.

La réussite de notre ville, la réussite de notre arrondissement, on peut être fiers notamment des deux projets de recherche du Centre Léon Bérard qui ont été retenus à l'appel à projets national sur les cancers des adolescents et les cancers de la prostate. C'est des actions extrêmement importantes et qui en effet, font vivre notre arrondissement et font vivre notre ville et qui sont des signes importants en matière de santé. Et cette action a été rendue possible parce que les équipes travaillent en bonne intelligence dans le cadre du cancéropôle, par exemple, structure dans laquelle siège la Métropole, la Ville, la Région et autres partenaires, et qui a été lancée à l'époque par Thierry PHILIPPE et qui a su en effet, rassembler des collectivités différentes dans un seul intérêt, uniquement travailler ensemble dans l'intérêt de Lyon et des Lyonnais.

C'est cette culture du compromis qui vous manque, Monsieur le Maire, culture du compromis qui demande à chacun de faire un pas. Il est nécessaire de trouver des solutions partagées dans l'intérêt des Lyonnais, que ce soit sur des projets comme la Voie Lyonnaise n° 7 sur laquelle, *a priori*, les scénarios changent régulièrement, de la parole notamment des commerçants du secteur, ou la Voie Lyonnaise n° 12 pour laquelle l'hôpital Édouard Herriot s'étonne de ne pas avoir été concerté et consulté. Lors d'une réunion publique, vous vous étiez engagé – et je vous avais même écrit dans ce sens-là – à rendre publics les courriers que vous avez pu avoir, que vous avez pu échanger – c'est ce que vous avez dit ce jour-là – avec les hôpitaux, en affirmant également que les hôpitaux partageaient votre projet. Or nous apprenons dans la presse qu'il n'en est rien et nous relayons les inquiétudes des Lyonnais quant aux accès à l'hôpital Édouard Herriot et aux difficultés de stationnement qui en découleront, notamment pour les personnes qui viennent de loin et qui ont besoin de se garer à proximité de l'hôpital. J'ajoute à cela le devenir de l'avenue des Frères Lumière sur laquelle nous n'avons à ce jour aucune information complémentaire, rien du tout. Et puis sans en parler, plusieurs adjoints de votre équipe étaient présents, des travaux notamment sur le stade Dargent où sans sourciller différentes options prévoyaient de supprimer une piste d'athlétisme ou encore le jardin pédagogique des enfants. Je compte sur la sagesse de vos élus pour revenir sur ces propositions. Tout ça pour dire que cette culture du compromis, elle engage et elle devrait vous permettre de pouvoir travailler avec tout le monde. Nous vous ressollicitons pour pouvoir mettre en place des groupes de travail transpartisans sur ces questions de Voies Lyonnaises, sur ces questions qui concernent notamment l'avenue des Frères Lumière, sur d'autres points, notamment sur le secteur Barre - Dargent mais d'avoir comme souci l'intérêt de rassembler autour de vous et d'avoir des projets qui rassemblent les Lyonnais et notre arrondissement, et qui ne créent pas des oppositions. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur LÉVY. Monsieur MOURIER.

M. MOURIER. - Monsieur le Maire, chers collègues, chers Lyonnaises et Lyonnais.

Vendredi 9 juin matin, des panneaux bleus ont poussé comme des plantes vénéneuses aux grilles du square Sainte-Marie-Perrin, dans le 3^e, où depuis deux mois des tentes fleurissent sur des palettes de marchandises. Sur les panneaux, il est écrit : « Parc fermé, chassons les clandestins. » L'extrême droite pose ici ses valises pleines de confusionnisme, de haine et de racisme. Nous nous joignons ici à la condamnation formulée par M. LÉVY et son groupe politique. Et sous les tentes, il y a des enfants en danger, 90 mineurs en attente qu'on statue sur leur minorité coincés dans une zone de non-droit entre l'insalubrité, les rats, les menaces de l'extrême droite, l'inquiétude des riverains et la congestion institutionnelle. Des enfants francophones sans doute aveuglés par l'héritage des lumières, sans doute savamment bercés à l'idéal républicain, d'ailleurs ils écrivent eux-mêmes : « On se disait la France, c'est un pays de loi, c'est un pays de droit. » Gageons que ce ne soient pas les seuls.

Alors, sur le terrain heureusement, des collectifs, des associations, des gens de bonne volonté, des agents publics, des élus agissent et dire que rien n'est fait serait fallacieux, dire que c'est suffisant à l'échelle de toutes les parties et de l'urgence le serait tout autant.

Alors, il nous reste à combattre encore et toujours, par tous les moyens légaux, pour une mise à l'abri inconditionnelle et faire reconnaître la présomption de minorité. Ce qui conduira Lyon en Commun à manifester aux côtés des collectifs, des associations et des jeunes eux-mêmes, le 15 juin, de la Métropole à la préfecture.

Alors, il nous reste à combattre encore et toujours, par tous les moyens légaux, pour répondre au droit national, européen et international comme à l'ambition universelle de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Et nous appelons à ce que son écho, dont nous avons adouci les termes, ne tombe pas dans l'oreille de sourds.

M. LE MAIRE. - Merci, Madame EL GANNOUNI.

Mme EL GANNOUNI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je voudrais ouvrir cette prise de parole avec quelques mots sur les terribles événements qui ont frappé la ville d'Annecy, il y a quelques jours. Cette agression, cette violence extrême, qui plus est à l'encontre d'enfants, nous a toutes et tous profondément choqués. Nous apportons tout notre soutien et toute notre compassion aux victimes et à leurs proches. Alors que l'émotion est extrêmement vive, l'heure est au recueillement. Dans ces moments d'effroi pour chacun, la sidération et la colère sont compréhensibles. Mais nous ne pouvons céder à la haine et aux amalgames, comme ce fut le cas la semaine dernière, au parc Perrin, dans le 3^e arrondissement.

En tant qu'élus de gauche, nous devons condamner tous les actes de violence, toutes les agressions et ne pas laisser la place aux raccourcis et simplifications affectionnés par l'extrême droite, qui profite trop souvent de ces événements dramatiques pour faire avancer leur agenda.

Comme le disait Tahar BEN JELLOUN dans « le Racisme expliqué à ma fille », on est tous l'étranger de quelqu'un. Apprendre à vivre ensemble, c'est cela lutter contre le racisme.

Les raccourcis racistes qui jouent sur la haine et la peur sont faciles, ils détruisent le vivre ensemble, la cohésion sociale et inévitablement finissent par causer plus de mal encore.

La peur est compréhensible face à un monde et une société qui changent. La peur de se retrouver sans emploi, sans toit. Face à cela, notre rôle, notre devoir est d'agir pour trouver des réponses pour toutes et tous et proposer des solutions pragmatiques.

L'attaque d'Annecy a fait naître beaucoup de questions sur l'immigration, mais la haine n'est pas une voie de recours. L'agression d'Annecy est tout simplement inhumaine mais nous avons aussi un devoir d'humanité envers celles et ceux qui fuient la guerre et la misère, à la recherche d'une vie meilleure.

Il n'est pas question d'angélisme comme on rétorque trop souvent à celles et ceux qui, malgré la violence que l'on peut constater, continuent de prôner la tolérance et le vivre ensemble. Ce n'est pas de l'angélisme mais au contraire, l'ADN de nos convictions. Ne pas céder, continuer même face à l'horreur, d'affirmer qu'une société juste et inclusive est possible. Quel serait le sens de notre engagement ? Que signifierait être de gauche, être socialiste, dans mon cas, si nous tournions le dos, au cœur même de nos convictions, à chaque acte de barbarie ? À cet égard, je veux saluer la mesure et la volonté d'apaisement dans les propos du prêtre Joseph EID de la paroisse maronite Notre Dame du Liban, et cela malgré l'agression qui a eu lieu lundi. Joseph EID affirme se porter bien et appelle à ne pas oublier l'importance du vivre ensemble.

Apaiser, vivre ensemble, ce sont ces convictions que nous faisons vivre au sein de notre majorité depuis bientôt trois ans, être acteur d'un changement profond, lutter encore et toujours contre la haine, contre le racisme, le sexisme, l'homophobie. Le chemin à parcourir reste long. Je crois que nous avons toutes et tous conscience, mais alors que nous arrivons à mi-mandat, je crois pouvoir dire que nous restons fidèles à nos convictions et nous menons nos combats à la même force et la même vivacité qu'au premier jour. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci, Madame EL GANNOUNI.

Juste deux mots. Je crois qu'à peu près tout le monde ici – et moi le premier – s'associe aux

hommages rendus en regard et à l'horreur de l'acte qui a été commis à Annecy. En ce sens, je m'associe bien volontiers au début de votre prise de parole, Monsieur LÉVY.

Je veux vous dire que le travail de la mémoire ne se fait pas qu'en faisant un voyage en Pologne. La Métropole n'a pas cessé d'emmenner les collégiens faire ce travail de mémoire. Elle les a emmenés au mémorial, à la Maison d'Izieu que vous connaissez, bien entendu ; elle les a amenés au mémorial de Struthof en Alsace, très clairement. Ici, juste à côté, la classe défense du collège Henri Longchambon est allée faire ce travail à Izieu puisque c'était dans le cadre du dévoilement d'une plaque à la dénomination et à la mémoire de Henri LONGCHAMBON qui a eu lieu dernièrement. Bien entendu, ce travail de mémoire se poursuit et va se poursuivre.

Quant à la suite, sur l'absence de culture du compromis, je crois que le nombre de réunions publiques de concertation, de groupes de travail, de tout ce qui s'est fait dans le cadre du budget participatif et Dargent en est un bel exemple justement, démontre plutôt le contraire, de mon point de vue.

Je voudrais aussi préciser, cher Pierre, que si on est bien d'accord sur le fait qu'on n'en fera jamais assez, la Métropole n'en a jamais fait autant, jusqu'à présent, sur l'accueil des mineurs non accompagnés. Plus de 800 mineurs non accompagnés et 1 000 jeunes majeurs sont aujourd'hui pris en charge par la Métropole. Et je crois que c'est important de rappeler que ce travail se fait même si, je suis d'accord avec vous, ce ne sera jamais assez en regard du besoin.

Passons à l'ordre du jour de notre Conseil, avec un certain nombre de délibérations à examiner. Nous allons donc essayer d'être succincts sur la plupart d'entre elles en mettant l'accent sur quelques sujets qui méritent que nous nous arrêtions.

1. Vote du procès-verbal de la séance du 2 mai 2023

M. LE MAIRE. - Préalablement à cela, je vais mettre aux voix le PV de la séance du 2 mai 2023.

Avez-vous des remarques sur ce PV ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

2. Examen des délibérations

M. LE MAIRE. - Je vais donc passer la parole et la présidence du Conseil à Valérie ROCH, je me déporte donc sur la présentation du compte financier unique de l'exercice 2022. Madame ROCH, c'est à vous, je vous passe la présidence du Conseil.

Finances et moyens généraux

NPA 7159 Compte financier unique de l'exercice 2022

Mme ROCH. - Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs.

Le vote de ce compte financier unique de 2022 est l'occasion de revenir sur nos principaux choix, pour mieux rendre compte de notre action et soutenir le développement de la vie associative et l'animation de notre arrondissement au profit des habitantes et habitants de tous nos quartiers.

En janvier, juin et octobre, la sortie de notre magazine le Grand 8 dont vous avez le dernier exemplaire en date sur votre table. Il est distribué dans près de 45 000 boîtes aux lettres afin d'informer nos habitantes et nos habitants des événements passés dans leur quartier et ainsi valoriser les bénévoles,

les structures qui les portent. Cela permet également de parler des projets qui vont se réaliser, de répondre aux questions qui font débat, de faire des zooms sur des aménagements futurs, d'aider nos concitoyens à trouver les bonnes aides au moment opportun, de mettre en avant les personnes qui font vivre nos quartiers. Mais le Grand 8, c'est aussi des informations pratiques et l'agenda des festivités et temps forts à venir.

Tout au long de l'année, c'est également l'animation du Conseil d'arrondissement des enfants qui nous enchantent par l'énergie déployée dans leur mission. En été, ce sont les animations des quartiers par les centres sociaux *via* des ateliers créatifs, des jeux, des chantiers participatifs, etc. Les idées ne manquent jamais pour occuper les jeunes. En juillet, une belle fête sur la place du 8 mai 45 pour célébrer la Brise de la Pastille qui clôture plusieurs mois d'intervention sociale et culturelle dans les quartiers États-Unis et Moulin-à-Vent, notamment, brillamment orchestrés par la compagnie Coin Coin Productions. Tout au long de la journée se sont succédés des orchestres, des animations pour petits et grands dont le fameux concours de sauce mis en action par le Centre social des États-Unis, avec des jeunes pleins de talent pour ravir les papilles d'un jury d'experts, et pour finir sur un beau feu d'artifice. En octobre, avec les animations pour nos seniors lors du mois bleu ; Octobre Rose également, qui a mobilisé de nombreux acteurs de la santé. En décembre, le petit festival hivernal mis en musique par le Centre social Laënnec Mermoz et les membres du conseil du quartier Bachut Transvaal. Ça a été également la distribution de colis alimentaires et festifs à nos aînés lors des fêtes de fin d'année, passant de 280 colis distribués en 2021 à plus de 400 en 2022. C'est aussi une solidarité nécessaire envers nos aînés les plus défavorisés. Les fêtes de fin d'année ont permis de faire de nombreuses animations dans nos quartiers, avec le travail important de nos centres sociaux et de nos MJC toujours dynamiques et pleines d'inventivité pour ravir petits et grands. Et tout au long de l'année, de nombreuses animations culturelles avec Acordanse *via* sur la Route de Vienne, la Fête de la Musique, le grand concert du 8^e, des animations sportives comme le tournoi du club bouliste de l'A.L.B.E.U, mais aussi les Ateliers de la parentalité, la Fête des Animaux sur la place Ambroise Courtois, les animations d'ateliers dans les jardins partagés, etc. Je m'arrête là et je vous prie de m'en excuser car j'ai dû omettre de citer de nombreuses animations et actions portées par les structures de l'arrondissement et relevant des différentes délégations des adjointes et adjoints ici présents.

Je profite de ce moment pour saluer leur travail respectif, celui des membres de notre cabinet, mais aussi l'ensemble des agentes et agents qui œuvrent au quotidien pour l'animation et l'orchestration de tout cela. Un grand, grand merci à toutes et à tous et à l'ensemble des structures, associations et bénévoles investies dans la vie du 8^e.

À présent, revenons à l'aspect plus comptable de cette délibération. Pour information, vous avez reçu de la part de notre DGS un état budgétaire détaillé de l'année 2022, afin que vous ayez l'ensemble des postes de dépenses.

Notre budget est marqué par une évolution des dépenses de fluides en augmentation par rapport à 2021 – ça n'étonnera personne –, des dépenses d'alimentation des enfants dans les crèches, notamment du fait, d'une part, de l'inflation mais également des choix en faveur d'une alimentation plus saine. Enfin, les dépenses de maintenance restent un poste important qui ne cesse d'évoluer pour faire face à la vétusté de certains matériels et équipements de nos structures transférées.

Concernant la DAL, les dépenses en 2022 ont été plus élevées de 25 % par rapport à 2021, passant de 66 000 € à 82 497 €. Notre excédent net est passé à 112 502 € pour 2022 contre 76 017 € en 2021, et 152 708 en 2020. Ainsi cet excédent un peu plus conséquent qu'en 2021 va nous permettre d'améliorer certaines prestations ou financements sur 2023 comme, par exemple, augmenter le nombre de colis de fin d'année destinés à nos aînés en difficulté. Nous pensons passer de 405 à environ 480 colis. C'est également donner plus de moyens pour l'organisation du Forum des associations qui est, comme vous le savez, un moment important de la vie de notre arrondissement. Il est donc primordial de pouvoir bien accueillir les 150 associations participantes mais également les habitantes et habitants qui viendront leur rendre visite le dimanche 3 septembre, à bien noter dans vos agendas. C'est également plus de moyens pour nos crèches municipales, pour mieux prendre en compte les projets des directions de crèche. Rappelons qu'une VM viendra également compenser l'augmentation des frais d'alimentation. C'est redonner du financement pour réaliser des petits travaux dans nos équipements transférés car – comme nous l'avons dit tout à l'heure – à ce jour, notre budget est quasiment mangé du fait de l'augmentation du coût des travaux et nous devons maintenir nos équipements en bon état. C'est également réorienter nos achats de produits d'entretien vers

des produits plus écologiques tant au niveau de l'environnement que sur le fait de veiller à la santé des utilisateurs. Et nous subissons également une hausse très importante de certains produits comme la ouate. C'est améliorer nos propositions de QVT, qualité de vie au travail, pour nos agents de la mairie.

Donc comme vous pouvez le constater, cet excédent va nous permettre de réaliser de nombreux compléments de prestations et de pallier l'inflation. Ainsi, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de voter cette délibération.

Mais avant cela, est-ce qu'il y a des questions ou des précisions ? Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. - Merci pour ces précisions et merci à notre DGS de nous avoir fourni le détail. En revanche, comme les années précédentes, on vous demande tout le temps des comparaisons avec l'année N-1 et du coup, d'avoir le détail des dépenses. Pour nous, il est très difficile de dire tout ce que vous venez de nous énumérer là. On vous fait confiance mais ceci dit, aujourd'hui, je suis incapable de dire ce que vous me dites c'est vrai, parce que les documents que vous nous avez fournis c'est l'année 22 et on n'a pas de comparatif par rapport à l'année 21 pour, justement, pouvoir faire cette analyse et travailler sur ces éléments de langage. Il est très difficile pour nous d'exploiter les chiffres par rapport à 21 et pour ces raisons, on va s'abstenir.

Mme ROCH. - On pourra les fournir je pense. On ne les a pas d'une manière automatique, c'est vrai que moi je l'ai souvent demandé. Vous nous aviez demandé la dernière fois un détail, ce qu'on a fourni cette fois-ci, mais il n'y a pas de comparaison. Il faut le faire manuellement mais on pourra le faire, bien sûr. Merci à vous.

D'autres interventions ? (*Aucune*)

Merci.

Nous allons donc passer au vote. Qui est contre cette délibération ? (*Personne*) Qui s'abstient ? Mme BACHA-HIMEUR et M. LÉVY.

Adopté à la majorité. Merci.

Je vous redonne la parole, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. - Merci beaucoup et inversement, je vous redonne la parole pour la présentation des trois délibérations suivantes qui concernent la modification de l'inventaire des équipements transférés du 8^e. Je vous propose d'en parler globalement et on les votera ensuite séparément. Merci.

NPC 5333 - NPA 7683 Modification de l'inventaire des équipements transférés du 8^e arrondissement

NPC 5569 - NPA 7686 Modification de l'inventaire des équipements transférés à la mairie du 8^e arrondissement - discordance

NPC 5568 - NPA 7690 Modification de l'inventaire des équipements transférés du 8^e arrondissement - concordance

Mme ROCH. – Alors, depuis mai 2021, notre orientation politique est de redonner aux mairies d'arrondissement plus de latitude sur la gestion des équipements de proximité. Depuis cette date, c'est près de 88 équipements qui ont été transférés sur l'ensemble de la ville aux arrondissements. Ainsi, par cette délibération, les salles Clara Anna et Fonlupt seront transférées à la mairie du 8^e afin d'en assurer la gestion, tout en maintenant les associations déjà présentes et en accroissant l'offre pour d'autres acteurs de proximité du secteur du Grand Trou et de l'arrondissement en général. Si ces modalités vous conviennent, je vous propose d'adopter cette délibération. Dans ce cadre-là, nous devons avoir deux délibérations qui se suivent, qui font acte de l'existence d'un écart d'inventaire, ce qu'on appelle une

discordance, entre les équipements approuvés par le Conseil d'arrondissement du 8^e et celui présenté par le Conseil municipal. L'inventaire est fixé conformément à la liste que vous aviez en annexe et les précédentes délibérations à ce sujet sont abrogées.

Et enfin, la délibération pour parler de la concordance, cette fois-ci, des listes d'inventaire. La liste des inventaires étant à présent concordante, cette délibération permet de valider ces équipements transférés. Je vous remercie de valider ces trois délibérations.

M. LE MAIRE. - Merci. Donc, Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il me semblait qu'au Conseil d'arrondissement, on aurait dû délibérer également sur la tarification. La délibération va passer en Conseil municipal, pour les neuf arrondissements de Lyon, dans laquelle il avait été précisé les tarifications aussi bien pour l'Espace 101, l'Espace Citoyen et différentes salles. Alors sauf si j'ai mal vu, je n'ai pas vu cette délibération en arrondissement et donc du coup, ça inclut une autre question. J'ai lu dans la délibération que, par exemple, en ce qui concerne l'Espace Citoyen et l'Espace 101, pour les associations concourant à un exercice d'intérêt général la gratuité était toujours de fait. En commission mixte paritaire d'arrondissement, vous avez évoqué la possibilité suite à des frais complémentaires en arrondissement mais nous nous venons de voir que, finalement, vu que l'arrondissement génère un excédent finalement, ce n'est pas forcément très grave. Vous avez évoqué le fait que les associations seraient susceptibles de payer des frais de location sur certains horaires, peut-être éventuellement le dimanche parce qu'on rappelle que, maintenant, notamment les salles en mairie du 8^e sont fermées la plupart du temps les dimanches. Donc je voulais savoir ce qu'il en était de ce projet. Merci.

M. LE MAIRE. - D'accord. Vous avez bien raison, on a fait une CMP. Il y aura une délibération pour le Conseil de septembre puisqu'à la date où on a fait la CMP pour le Conseil de juin, ce n'était juste pas possible en termes de délais de la voter en juin. Mais par contre, elle sera bien votée au Conseil de septembre donc on reviendra sur l'explication de tout ça au prochain Conseil de septembre puisque je pense qu'à ce moment-là, vous nous reposerez les mêmes questions et je vous répondrai avec plaisir.

M. LÉVY. - Nous sommes farouchement opposés au fait de faire payer aux associations des frais de location. Ce que j'ai du mal à comprendre, c'est qu'on va avoir une délibération au Conseil municipal dans lequel il est indiqué qu'il y a une gratuité mais, par contre, vous nous dites qu'en septembre prochain, on aura une délibération qui, finalement, sera contraire à celle du Conseil municipal et dans laquelle finalement il n'y aura pas de gratuité. J'ai bien compris ou je n'ai pas compris ?

M. LE MAIRE. - Non, en septembre, on va voter la délibération qui est issue de la CMP qui fixe les tarifs de location des salles de l'arrondissement et qui va simplement modifier une délibération précédente, qu'on avait déjà votée, sur la tarification des locations de salles de l'arrondissement. Il y a la gratuité pour les associations qui bénéficient, comme depuis toujours, de l'utilisation des salles de l'arrondissement parce qu'elles rendent un service au titre de l'activité qu'elles ont au bénéfice des citoyens. Mais effectivement, les purs occupants privés, de droit privé, qui demandent les salles de l'arrondissement vont continuer à payer la location de ces salles.

Donc, sur cette délibération qui est contre ? (*Personne*) Je parle de la délibération 7683, la première. Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Sur la délibération 7686. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci

Sur la 7690. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Madame ROCH, je vous repasse la parole pour la désignation de la médiatrice.

NPC 6554 - NPA 7751 Désignation de la médiatrice et adhésion à l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales (AMCT)

Mme ROCH. - Oui, lors de notre CA du 10 janvier de cette année, nous vous proposons la création d'un dispositif de médiation municipale dans un esprit de règlement amiable des litiges avec les usagers. Le poste a suscité la réception de 27 candidatures qui ont été proposées à l'analyse de représentants des six groupes politiques présents au sein de notre Conseil municipal, seuls quatre représentants ont souhaité participer à ce recrutement. Ainsi, nous sommes heureux de vous annoncer que Mme Sandrine SERPENTIER LINARÈS sera notre future médiatrice de la Ville de Lyon, pour une durée de six ans. Au vu de ses multiples compétences, sa rémunération a été fixée à 50 € bruts de l'heure. Les missions de médiation auprès des Lyonnaises et des Lyonnais devraient commencer dès le mois de novembre de cette année.

Cette délibération propose également d'adhérer à l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales pour le prix de 700 € par an. Merci d'accepter cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci. Y a-t-il des questions ? Madame RUNEL.

Mme RUNEL. - Merci. Alors ce n'est pas une question, c'est plutôt une grande satisfaction que je voulais partager avec vous, au nom des groupes Socialistes et Lyon en Commun, et peut-être témoigner aussi de ce bel exemple de groupe de travail transpartisan. Il n'était pas au complet mais en tout cas effectivement, le Maire a souhaité associer et l'Adjoint Laurent BOSETTI a souhaité associer l'ensemble des groupes politiques à ce recrutement même si tous n'ont pas répondu favorablement. Tous les groupes étaient invités et il y avait quand même un groupe de l'opposition qui a participé à l'ensemble des entretiens et du recrutement et on l'en remercie fortement.

Mme BACHA-HIMEUR. - Micro coupé

Mme RUNEL. - Eh ben là, oui, je ne parle pas au nom de l'opposition, vous m'en voudriez beaucoup si je faisais ça, je pense.

M. LE MAIRE. - Madame BACHA-HIMEUR, je veux bien vous donner la parole.

Mme RUNEL. - Chaque groupe politique et chaque personne s'exprime en fonction, effectivement, à la fois du mandat qui lui a été donné et donc je ne m'exprime qu'au nom de Lyon en Commun et du groupe Socialistes. Bref, tout ça pour rappeler qu'il y a quand même encore un peu de travail à mon avis mais que le service public est quand même quelque chose d'assez fondamental pour notre majorité, et que nous nous y employons chaque jour et que c'est pour nous un moyen quand même de véritablement faire commune au sein, en tout cas, de la Ville de Lyon. Nous nous réjouissons d'avoir pu effectivement mettre en œuvre cette démarche et d'avoir pu recruter en l'occurrence, une médiatrice. C'est plutôt intéressant au regard en tout cas de son parcours et de la qualité des candidatures que nous avons reçues. Cette médiatrice va pouvoir améliorer la question notamment du non-recours aux droits et aux services publics et donc du coup, travailler sur la question de la résolution amiable des litiges entre les usagers et l'administration. Ce sera véritablement une avancée encore une fois pour notre ville et pour nos administrés. Et puis, nous espérons que ça pourra aussi redonner, entretenir, en tout cas maintenir la confiance dans notre administration, dans l'administration de la Ville de Lyon et garantir l'accès de tous aux différentes prestations qu'offre et propose notre municipalité. Et du coup, la médiatrice joue un rôle clé dans cette amélioration du service aux usagers, elle va identifier des points de friction, des problèmes

récurrents, et les lacunes du service public et va donc pouvoir, aux côtés de notre adjoint, continuer à les améliorer. Pour ce faire, bien évidemment, nous voterons favorablement au nom de nos deux groupes cette délibération, et suivrons avec beaucoup d'intérêt le travail, les bilans de la médiatrice au fur et à mesure de sa prise de fonction au sein de notre ville. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. D'autres questions, remarques ? (*Aucune*)

Alors, je précise juste que pour la qualité de la retransmission et l'enregistrement pour la rédaction du PV, il faut appuyer sur le micro pour parler et généralement attendre que je vous donne la parole. Merci.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Madame ROCH, je vous laisse la parole pour la convention de partenariat avec Unis Cité.

NPC 5445 - NPA 7787 Convention de partenariat avec Unis Cité - Mise à disposition et intermédiation de services civiques

Mme ROCH. - Oui, merci. Je profite de cette intervention pour remercier, de la part des élus mais surtout des membres du cabinet, nos deux services civiques qui ont si bien œuvré au sein de cette équipe pendant huit mois. Medina et Enzo, vous avez intégré notre mairie avec une grande timidité qui nous mettait presque mal à l'aise et vous repartez avec beaucoup plus de confiance en vous, plus forte et fort de votre richesse et de votre riche expérience au sein d'un cabinet en constante effervescence. Vous nous avez aidés à gérer les implications de tout public lors des budgets participatifs, les animations des conseils d'arrondissement des enfants, Cap sur les États, monter des réunions avec les élus pour peaufiner l'accueil des nouveaux habitants, convaincu les commerçants de faire partie du dispositif Angela, travailler sur toutes sortes de manifestations (accueil, enquêtes, réunions de travail, mise en place de communication) et tant d'autres tâches qui ont beaucoup aidé le travail de toutes et tous. Huit mois intensifs, un grand, grand merci à vous deux et belle suite de parcours.

Ainsi, à partir de septembre 2023, nous repartons avec de nouveaux jeunes de 16 à 25 ans, voire 30 ans si en situation de handicap, pour accompagner les mairies sur la mission de développement de la démocratie locale, notamment politique jeunesse et prochain budget participatif.

Merci à l'association Unis Cité, pionnière du service civique en France, forte de 25 ans d'expérience, de nous accompagner dans la mise en place de ce dispositif. Merci à vous de voter cette délibération.

M. LE MAIRE. - Questions ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - Juste une observation en écoutant Madame l'Adjointe. Un service civique ce n'est pas un salarié moins cher, Madame. Un service civique, c'est aussi quelqu'un pour lequel la collectivité doit pouvoir apporter quelque chose dans le cadre de son parcours personnel et son parcours de formation. Sur ce point-là votre intervention me gêne un petit peu parce que si on reprend les tâches que vous avez évoquées, c'est un emploi normal, c'est une personne qu'on doit salarier, qu'on doit rémunérer. Si c'est des missions courtes c'est un CDD, c'est des règles de la fonction publique. Si c'est un service civique ça veut dire qu'il y a un partenariat et aussi toute une charte de valeurs d'Unis Cité avec la préfecture et autres, un véritable travail partenarial. Je voudrais juste que vous nous rassuriez un petit peu sur ce point-là. Merci.

Mme ROCH. - Oui, je vous rassure. Ils étaient de toute façon avec des tuteurs, des tutrices en l'occurrence, ils n'ont jamais travaillé seuls mais je voulais mettre en avant tous les aspects auxquels ils ont participé et grandement participé mais effectivement, nous sommes bien d'accord que ce ne sont pas des salariés.

M. LE MAIRE. - Sans polémique sur le sujet, je veux vraiment que vous affirmiez que les huit mois qu'ils ont passés avec nous leur ont vraiment permis de grandir et de travailler à leur projet de sortie de leurs services civiques. Ils ont même eu un temps fort à l'Hôtel de Ville avec l'ensemble des services civiques mis en place par Unis Cité donc qui étaient dans plein de structures différentes, afin de partager leur expérience. Bien entendu, ils sont suivis par Unis Cité puisqu'ils restent encadrés tout au long de leur stage. On a la chance d'en avoir deux puisque deux mairies de la ville de Lyon refusent d'accueillir des services civiques. Forcément, nous nous sommes portés candidat pour en accueillir deux et non pas un seul. Au départ, chaque mairie devait avoir un service civique. Et on renouvelle l'expérience parce que c'est une véritable chance pour eux, un accompagnement et je pense que c'est notre devoir de leur donner aussi cette possibilité et de les accueillir au sein de nos mairies.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à Mme GOUST pour la présentation du pacte territorial Lyon 2030.

Nature en ville et transition écologique

NPC 5499 - NPA 8028 Pacte territorial Lyon 2030 et refonte du plan d'actions climat-air-énergie

Mme GOUST. – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, chers habitants et habitantes du 8^e.

J'ai le plaisir de vous présenter dans cette délibération deux nouveaux volets de la démarche Lyon 2030. Il y a un nouveau plan climat 2023-2030, pour relever le défi de la neutralité climatique en 2030, et un nouveau cadre de coopération et d'actions pour le climat.

D'abord, le plan climat. Sa mise à jour est en lien aussi avec la démarche Climate Cities dans laquelle la Ville de Lyon a été lauréate. Ça fait partie des engagements que la Ville de Lyon a vis-à-vis de la Communauté européenne, et la nouvelle version de ce plan climat en fait un des plans climats les plus ambitieux au monde. Donc on peut être fiers de ça. Trois objectifs : la réduction drastique des gaz à effet de serre, évidemment, mais aussi il y a un volet adaptation du territoire et aussi un volet sur l'engagement des agents évidemment de la Ville de Lyon mais aussi sur tous les acteurs du territoire, j'y reviendrai.

Par rapport à l'ancien plan, 25 % des mesures sont directement issues de l'ancien plan, 25 % ont été renforcées et 50 % sont complètement nouvelles. Notons que ce plan climat porte sur le territoire de Lyon et pas seulement sur le périmètre des actions de la municipalité, alors qu'il faut savoir que seulement 5 % des émissions du territoire sont liées directement aux actions de la municipalité. Les sceptiques pourraient dire : « C'est très irréaliste votre plan, vous faites un plan sur quelque chose que vous ne maîtrisez pas à 95 %. » La réponse, sur les 95 % restant, la collectivité en influe sur 20 % supplémentaires *via* les autres actions que nous menons. Et pour ce qui est des 70 % qui restent, eh bien la Ville doit mobiliser tous les acteurs du territoire.

Et j'en viens à la deuxième partie de la délibération. Au cœur de la démarche Lyon 2030 a figuré la création d'une agora. C'est une communauté d'acteurs du territoire qui sont prêts à coconstruire une vision partagée pour atteindre l'objectif qui est celui de la neutralité climatique en 2030. Cette agora, elle a été installée début 2023 et elle rassemble 65 structures qui représentent la diversité des acteurs du territoire. Les rencontres de cette agora permettent de réfléchir à divers aspects comme la sensibilisation ou la construction de nouveaux récits. Jeudi dernier, il y a eu un moment fort de cette agora puisque a été finalisé le pacte Lyon 2030 que nous votons aujourd'hui. C'est pour ça qu'on l'a reçu assez tard. Il comprend 16 pistes d'engagement et il sera officiellement signé le 11 juillet. Après la signature de ce pacte, chaque acteur de cette agora cosignera une convention de coopération avec la Ville qui comprend des engagements concrets de sa part. C'est-à-dire que les 70 % restant que la Ville n'adresse pas, eh bien ces personnes s'engageront à mener des actions pour couvrir cette part. Cette agora, c'est un processus nouveau qui donne donc des résultats et qui favorise le dialogue. En cela il reflète notre volonté politique de mobiliser toutes les Lyonnaises et tous les Lyonnais, à leur échelle, dans leur domaine de compétence, pour assurer la transition écologique. Vous pourriez dire « On vote beaucoup de délibération Lyon 2030 depuis 2022 »,

eh bien oui et cela illustre que l'on a une approche ambitieuse et participative pour relever ce gigantesque défi de la neutralité climatique. Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. - Merci pour cette présentation très exhaustive et très claire. Juste petite précision, c'est que les annexes nous ont été transmises tardivement, d'ailleurs juste avant la commission, et donc ça ne nous a pas permis d'examiner en détail tous les documents, en plus les services nous ont annoncé en commission que ces documents vont évoluer, et d'ailleurs beaucoup, à l'avenir. Et donc on a, aujourd'hui, une version incomplète donc on peut vous croire sur parole mais ceci dit, de l'aveu des services, on a aujourd'hui une version incomplète. Vous nous demandez, aujourd'hui, de nous prononcer sur des rapports non achevés, susceptibles de changer à l'avenir. Donc autrement dit, vous nous demandez de donner un blanc-seing sur la démarche Lyon 2030 qui somme toute a l'air très correcte, voire même on peut que dire oui vu l'état de ce que vous nous présentez. Ceci dit, les élus municipaux que nous sommes, on n'a pas de regard sur ce projet et encore moins sur ce qui va évoluer. Pour ces raisons-là, vous comprenez qu'on reste un peu sur notre faim voire même on va même s'abstenir si ce n'est pas voter contre, parce qu'on ne comprend pas la démarche de votre municipalité qui, sur une thématique qui lui est chère, nous donne des documents à la dernière minute, ne nous tient pas informés sur des thématiques qui sont si importantes pour la transition écologique. Je ne vous cache pas notre étonnement sur le fait que même les services nous disent : « Oui ça va évoluer et donc pour l'instant, votez, on verra après. » Et ça, c'est un peu dérangeant pour nous élus d'opposition. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. LE MAIRE. - Merci. Monsieur AUZAL.

M. AUZAL. - Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues.

Je vais le dire autrement mais effectivement, on a reçu les documents très tardivement mais ce n'est pas très grave puisque visiblement on en est au stade de projet, c'est un dossier qui évolue. Sur le fond, bien entendu je ne suis pas contre mais par rapport à la position de vote, nous nous abstiendrons. Nous voterons donc en temps utile quand le projet sera complet, ne sera plus un projet. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci.

De fait, qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? M. AUZAL, Mme BACHA-HIMEUR, M. LÉVY.

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Je vous repasse la parole, Madame GOUST, pour la création d'un dispositif de bourses lié à Lyon 2030.

NPC 5535 - NPA 8060 Lyon 2030 - Création d'un dispositif de bourses aux jeunes pour la transition écologique et le climat - Approbation du règlement - Approbation et autorisation de signature de la convention type

Mme GOUST. - Chers collègues, chers habitants et habitantes.

La Ville de Lyon souhaite accompagner la transition écologique en mobilisant le plus grand nombre d'acteurs autour de cet objectif, comme l'a montré la délibération précédente. Il se trouve que notre exécutif Écologistes est aussi engagé pour la jeunesse. Nous souhaitons accompagner les engagements et les initiatives des jeunes Lyonnaises et des jeunes Lyonnais, ceux qui auront 30 ans en 2030. C'est pourquoi la Ville de Lyon lance un dispositif novateur de bourses à destination des jeunes de 16 à 25 ans. Ce sont des bourses à destination de personnes physiques, ceci est fait exprès pour qu'elles n'aient pas à se monter en

association pour pouvoir candidater à la bourse. Ces bourses vont de 2 000 € pour une personne individuelle à 5 000 € pour un collectif, donc il y a quand même une incitation à se monter en collectif. Et les associations du territoire seront mobilisées pour relayer l'initiative et l'accompagner. Une enveloppe totale de 30 000 € est prévue pour ce dispositif et le jury se tiendra à l'automne. Le jury est composé à la fois d'experts, de personnes de la Ville et de personnes de la société civile et aussi de jeunes, car c'est quand même eux les premiers concernés.

Pour vous donner un peu de visibilité, à ces bourses succédera une deuxième initiative en faveur de la transition écologique à destination des jeunes. On parlait de service civique tout à l'heure, eh bien cette fois, ça sera un appel à initiatives auprès d'associations pour qu'elles puissent proposer des stages ou des volontariats en service civique sur des missions en lien avec la transition écologique. Et ça sera diffusé d'ici l'été et ça passera en Conseil municipal à la rentrée, et une enveloppe de 30 000 € sera prévue également.

Donc vu la cohérence de ces deux dispositifs, je vous invite, aujourd'hui, à voter la délibération sur le premier. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? Monsieur MOURIER.

M. MOURIER. - Monsieur le Maire, collègues, chers Lyonnaises et Lyonnais.

La volonté affichée par notre municipalité de se battre contre le changement climatique ne peut recueillir que notre soutien le plus entier. Nous considérons que le politique doit agir, à son échelle et avec ses moyens, contre – au choix – l'augmentation des températures, le dérèglement climatique, la pollution de l'air et j'en passe. Ainsi, il convient de se battre contre des enjeux structurels par des mesures structurelles.

La délibération qui nous occupe est centrée sur l'attribution de bourses individuelles ou collectives. Nous considérons dès lors qu'il s'agit d'une mesure supplémentaire qui vient en appui à une politique structurelle, car nous considérons que l'action publique doit être avant tout collective et ne peut être réduite à une somme d'initiatives individuelles.

Pour autant, et à la lecture de ce document, nous n'avons pas encore l'assurance d'une égalité territoriale et sociale sur l'arrondissement. Nous considérons que les projets ainsi financés doivent bénéficier à l'ensemble des habitantes et habitants du 8^e arrondissement, dans leur diversité géographique et sociale. Et nous pensons que par un élargissement du champ d'action géo social de cette délibération et d'un accompagnement, notamment dans les quartiers populaires, cette initiative trouvera tout son sens.

Et c'est pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, collègues, que le groupe Lyon en Commun s'abstiendra sur cette délibération.

M. LE MAIRE. - Très bien. Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

J'avais une question complémentaire mais finalement, qui se retrouve aussi un peu dans les propos de M. MOURIER. En fait, vous avez signifié une enveloppe à peu près de 30 000 € avec un projet moyen entre 3 000 et 5 000 €, 5 000 pour les actions collectives. Ce qui signifie *grosso modo* une dizaine d'actions sur la ville. Donc moi, ma question, c'est de savoir quelle garantie vous pouvez nous donner pour qu'il y ait au moins un certain nombre de projets et de jeunes retenus de notre arrondissement – parce que nous sommes en Conseil d'arrondissement du 8^e – et quelle garantie vous pouvez nous donner sur notamment les critères pour que le quartier prioritaire soit prioritaire dans la gestion de ces dossiers ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Madame RUNEL.

Mme RUNEL. - Oui, merci. Pour rejoindre les propos de mon collègue, Pierre MOURIER – non pas que Franck LÉVY ne soit pas mon collègue, bien évidemment –, et pour le dire peut-être un peu plus

simplement, nous sommes bien évidemment très favorables à développer toutes les actions qui permettent la transition écologique et en tout cas, d'associer le plus grand nombre, et notamment les jeunes, à la lutte contre le réchauffement climatique. Pour autant, on regrette qu'il ne puisse être fait la même chose sur la question notamment de la transition solidaire et des actions de solidarité. Et dans l'attente des délibérations et des éléments de réponse qui seront présentés en Conseil municipal de septembre, notre groupe ne participera pas au vote, ce soir, sur cette délibération.

M. LE MAIRE. - Madame GOUST, voulez-vous apporter des éléments de réponse ?

Mme GOUST. - Le fait de cibler le public de la jeunesse, la conseillère déléguée à la Jeunesse a quand même en tête le fait que c'est un public très fragilisé socialement, donc le fait même d'avoir rajouté une action individuelle – et je réponds aussi à M. MOURIER en ce sens – ciblée sur la jeunesse, qui se rajoute à tout ce qu'on fait de manière structurelle sur la transition écologique, c'est aussi un moyen de s'adresser à une population qui est assez fragilisée socialement. Pour ce qui est de l'équité territoriale de s'assurer qu'au moins une ou deux initiatives par arrondissement, et notamment dans le 8^e arrondissement, seront sélectionnées, je n'ai pas de réponse pour l'instant, mais je vais me renseigner au plus vite auprès de Marie ALCOVER pour que vous ayez des réponses pour mieux orienter votre décision lors du Conseil municipal. Et j'ai bien pris en note la remarque de Mme RUNEL. Donc je reviens vers vous le plus vite cette semaine.

M. LE MAIRE. - Très bien. Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - Juste une précision pour notre collègue, Madame GOUST. Mais il ne s'agit pas d'une position par rapport à la jeunesse en particulier, ce qui nous gêne particulièrement c'est sur le fait qu'il n'y ait pas de garantie territoriale, qu'on soit uniquement sur la thématique de la transition écologique et climatique, sachant que bien évidemment nous partageons une grande partie des objectifs qui sont fixés dans le rapport, mais il y a des problématiques culturelles également qui peuvent aussi répondre à ces questions des fractures territoriales, il y a des questions sociales aussi – que Madame l'Adjointe a signalées – qui sont également importantes. Et puis, quand même, nous sommes sur une ville avec un tissu associatif puisque Madame l'Adjointe, dans son discours, a encensé le travail des MJC, des centres sociaux dont le rôle, justement, est d'être dans le pouvoir d'agir des jeunes. Donc si on est vraiment dans l'accompagnement dans le pouvoir d'agir des jeunes, on facilite leur travail et leur action pour intégrer les actions d'éducation populaire qui leur donneront les moyens d'agir à travers des actions. Il n'y a pas forcément besoin de dédoubler forcément toujours tout avec une prime ou je ne sais quoi. Il y a quelque chose dans la philosophie qui est gênante. Et c'est pour cette raison-là que nous nous abstenons. Merci.

M. LE MAIRE. - Très bien.

Je mets donc aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*M. LÉVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. AUZAL, Mme LE DILY, M. MOURIER, Mme VALLA*).

(*Mme EL GANNOUNI, Mme RUNEL, Mme DURAND ne participent pas au vote.*)

Donc on a bien compris que le groupe Socialistes ne prenait pas part au vote.

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Je passe la parole à Mme LE DILY pour une convention de mise à disposition de locaux pour l'aménagement de la crèche Dumont.

NPC 5408 - NPA 7916 Lyon 8^e - Approbation d'une convention de mise à disposition anticipée d'un volume à titre gratuit par la société Marignan Résidence, dans un immeuble en construction situé 19, 19 bis, 21 et 21 bis rue Antoine Dumont et 86 ter, rue Pierre Delore, afin de permettre à la Ville

de Lyon d'entreprendre les travaux d'aménagement intérieur d'un établissement d'accueil du jeune enfant - EI 08312

Mme LE DILY. - Merci, Monsieur le Maire.

La plus importante commission d'attribution de places en crèche de l'année vient d'avoir lieu au début de cette semaine. Mais avant de citer quelques chiffres, j'aimerais saluer l'énorme travail de préparation et de conduite de cette commission importante par les services et les équipes de terrain de notre ville. C'est un constant esprit d'équité et de justice qui anime les agents de notre service public, et le sérieux dans le travail réalisé n'a pas laissé de côté la bonne humeur présente tout au long de ces trois journées de travail.

Voici les chiffres de notre arrondissement concernant la commission d'attribution de places en crèche. Nous avons, au total, à traiter 464 dossiers. Nous avons pu procéder à 274 admissions de jeunes enfants qui sont répartis dans les 25 établissements municipaux et associatifs confondus. Nous avons mis 111 dossiers d'enfants en attente et nous avons refusé 79 dossiers. Ces chiffres correspondent à un taux de près de 60 % de réponses favorables aux demandes mais en creux, il existe un peu moins de 40 % de foyers auxquels nous ne pouvons pas répondre favorablement, faute de places disponibles.

La présente délibération portant les prémices de la future crèche du Grand Trou est donc la très bienvenue. Elle vise à solliciter notre approbation pour signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit, par la société Marignan Résidence, d'un volume qui correspondra donc à celui qu'occupera la future crèche de ce quartier. Cette mise à disposition permettra donc à la Ville de procéder aux travaux d'aménagement de cette future crèche. Pour rappel, le volume de la crèche sera d'une surface de plancher d'environ 711 m² et d'une surface extérieure d'environ 461 m² et accueillera 48 berceaux.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de les adopter. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Questions, remarques ? Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. – Évidemment, nous allons voter pour cette délibération. Mme LE DILY a juste précisé que c'était une crèche créée sous notre mandature, il manquait juste un élément dans sa présentation, c'était pour rappeler quand même qu'on a fait des choses.

M. MOURIER. - Monsieur le Maire, collègues, Lyonnaises et Lyonnais.

Des fois je lis le Figaro, ça m'arrive – je ne lis pas que les œuvres complètes de Fidel Castro, Madame BACHA-HIMEUR –, et j'ai lu une intervention de la Première ministre, Élisabeth BORNE, qui annonçait vouloir jeter les bases d'un service public de la petite enfance. C'est une revendication que politiquement nous portons et que nous soutenons, si toutefois ces annonces sont suivies de faits et non constituées de poudre de perlimpinpin. Comme il vient d'être dit par Michèle LE DILY, toutes les Lyonnaises et tous les Lyonnais demandeurs d'une place en crèche ne peuvent voir leur demande être satisfaite actuellement, donc ça a à voir avec le nombre de berceaux mais également avec le nombre de professionnels.

On avait une proposition ici à faire, sur le modèle de ce qui se fait actuellement dans les écoles d'infirmiers, c'est-à-dire un système de bourse qui est accordée aux infirmières et aux infirmiers en dernière année pour pérenniser leur engagement dans des structures qui les accueillent. Donc nous proposons ici qu'il y ait un système de bourses qui soit calqué sur ce système existant dans les écoles d'infirmières à destination des professionnels de la petite enfance, pour qu'ils puissent pérenniser leur engagement au sein de la Ville de Lyon. Nous voterons bien évidemment cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci.

Je mets donc aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Et je passe la parole à M. ODIARD pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Centre de Documentation sur la Déportation des Enfants Juifs ».

NPC 5406 - NPA 8238 Attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 2 000 € à l'association « Centre de Documentation sur la Déportation des Enfants Juifs - CDDEJ », domiciliée 9 avenue Leclerc - 69007 Lyon

M. ODIARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Vous évoquiez tout à l'heure dans votre introduction, Monsieur le Maire, le travail mémoriel dans notre ville et c'est de cela dont il s'agit ici. Le vendredi 28 avril dernier a été dévoilée une plaque commémorative à l'école Édouard Herriot en souvenir de Marcel GINSBERG, 13 ans, élève de l'école déporté et assassiné dans les centres de mise à mort. Au moins 240 de ces enfants vivant dans l'agglomération de Lyon ont subi le même sort en 1943 et 1944, déportés et assassinés parce que nés juifs. Sept écoles lyonnaises ont vu des plaques commémoratives dévoilées cette dernière semaine d'avril : les écoles Aveyron à Lyon 1^{er}, Lamartine, Alix et Condé à Lyon 2, les écoles Antoine Charial et Mazenod à Lyon 3 et bien sûr, l'école Édouard Herriot à Lyon 8^e.

C'est grâce au mémorial des enfants juifs déportés de France et au Centre de Documentation sur la Déportation des Enfants Juifs de Lyon que ces jeunes victimes sont sorties de l'oubli avec l'inscription de leur nom, prénom et âge sur les sept plaques commémoratives installées dans les écoles cette année.

C'est la dernière association mentionnée, le CDDEJ, qui est concerné par la subvention de fonctionnement de 2 000 € qu'il nous est proposé d'adopter ce soir. Le CDDEJ a pour but de maintenir vivante la mémoire des quelque 1,5 million d'enfants juifs déportés pendant la Shoah et assassinés par les nazis ville de Lyon, afin de contribuer au travail pédagogique concernant la mémoire lyonnaise des enfants déportés de Lyon en officialisant les travaux de recherche dans les archives scolaires, municipales et départementales et en mettant à disposition des enseignants les documents d'archives pour transmettre l'histoire de la Shoah, et en venant en soutien par des interventions en classe.

Les établissements scolaires qui s'engageront dans la démarche travailleront à la production d'œuvres artistiques sous forme libre (chansons, textes, arts plastiques, photos) et choisiront, chaque année une classe de CM2 porte-drapeau pour prendre en charge un travail transdisciplinaire (histoire, littérature, éducation morale et civique) autour des documents d'archives afin de reconstituer le parcours d'un des enfants juifs déportés dans le cadre de la mission mémoire et citoyenneté.

Le 25 mai dernier, après la cérémonie de la Journée nationale de la Résistance, a eu lieu au mémorial national de la prison Montluc la présentation des travaux collectifs des lauréats du concours national de la Résistance et de la Déportation qui s'adresse aux élèves des collèges et des lycées. À cette occasion, nous avons pu saluer l'engagement des élèves des troisièmes de la classe défense du collège Longchambon – vous en parliez tout à l'heure, Monsieur le Maire –, quelques jours avant la cérémonie d'hommage à Henri LONGCHAMBON organisée par les élèves dans le cadre de ce projet classe défense, dans l'enceinte de leur établissement. La démarche engagée avec le CDDEJ s'inscrit dans ce travail mémoriel qui s'amorce ainsi dès l'école élémentaire.

Je vous remercie d'accorder un avis favorable à cette délibération.

M. LE MAIRE. - Questions, remarques ? Monsieur BACHER.

M. BACHER. - Habitants et habitantes de l'arrondissement, chers collègues.

Nous souhaitons, en tant que groupe Écologistes, profiter de cette délibération pour rappeler la chose suivante : l'extrême droite était, est et restera profondément antidémocratique, raciste, conservatrice et antisociale. Alors que la mémoire vive des horreurs perpétrées par le régime nazi et ses complices des régimes de Mussolini et de Vichy disparaît, garder le souvenir des réalités que provoque l'extrême droite au pouvoir est essentiel. Pourtant, l'extrême droite ne cesse de gagner du terrain, en

Hongrie puis aux USA et au Brésil avant toutefois d'être défaite par une gauche progressiste dans ces deux derniers pays, et encore récemment, en Italie, l'extrême droite arrive au pouvoir et ce sont toujours les mêmes qui en souffrent, celles et ceux que nos sociétés ne cessent de discriminer. Jamais de politique sociale, toujours des attaques conservatrices. Et quand la voie des urnes ne lui réussit pas, c'est la violence : intimidations et menaces contre des élus, attaque de centres LGBTQIA+, attentats. Voilà la vieille recette que nous servent les héritiers de l'OAS et de Pétain.

Nous ne devons pas perdre notre boussole républicaine. Il nous faut toujours nous rappeler que le RN, qui possède aujourd'hui 89 députés à l'Assemblée nationale et que certains banalisent à souhait pour servir des objectifs politiques, trouve ses racines au sein des partisans de l'Algérie française de l'OAS, des miliciens de Vichy et des Waffen-SS de la division Charlemagne. Ne pas oublier pour ne jamais rien céder.

M. LE MAIRE. - Merci. Monsieur MOURIER.

M. MOURIER. - Monsieur le Maire, collègues, habitantes et habitants du 8^e.

Cette intervention commune des groupes Socialistes et Lyon en Commun a pour objet la présente délibération et son soutien au Centre de Documentation sur la Déportation des Enfants Juifs et les soutenir dans leur travail de mémoire.

Alors que la mémoire vive des atrocités de la seconde guerre mondiale disparaît, il nous paraît primordial de se souvenir, de soutenir toutes les initiatives qui perpétuent cette mémoire collective car à l'heure où l'extrême droite a son rond de serviette sur les plus grandes chaînes de télévision du pays, où nombreux sont les politiques qui cèdent à ces thèses haineuses, où sont perpétrées les actions les plus détestables y compris et surtout dans notre ville, il nous paraît indispensable de faire vivre la mémoire. N'oublions pas.

Alors quand l'extrême droite pose ses valises dans le 3^e arrondissement – ce que nous avons rappelé en début de Conseil –, pour faire vivre son discours raciste et xénophobe, il faut faire corps ensemble. N'oublions pas.

Lutter contre l'extrême droite passe par la tâche ardue du raconter, expliquer les atrocités d'hier, de commémorer ces victimes pour prévenir les violences de demain de manière structurelle. Alors n'oublions pas.

Lutter contre l'extrême droite c'est ne pas oublier, c'est au contraire faire des récits collectifs et c'est ce que propose cette délibération. C'est panser avec un « A » les plaies d'hier pour mieux penser avec un « E » les défis contemporains que nous oppose le national populisme sous toutes ses formes. C'est par le récit collectif que nous ferons république. Et c'est bien ce projet politique qui nous oppose en tout, aux fantômes du passé et aux résurgences du présent. C'est parce que nous, nous n'avons pas oublié.

Nous voterons, bien évidemment, pour cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci.

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons au volet social-santé-handicap et seniors. Mme EL GANNOUNI pour la délibération d'attribution de subventions au Centre Léon Bérard.

Santé – social – Handicap et Séniors

NPC 5439 - NPA 7395 Attribution d'une subvention de 35 000 € au Centre Léon Bérard dans le cadre de l'opération « Lumignons du Cœur » de la Fête des Lumières 2023 – Approbation d'une convention

Mme EL GANNOUNI. - Merci, Monsieur le Maire.

Du 7 au 10 décembre 2023 prochain, l'opération des « Lumignons du Cœur » se tiendra au parc de la Tête d'Or et proposera au public de participer à la réalisation d'une scénographie lumineuse, tout en contribuant à une opération de générosité collective.

Le Centre Léon Bérard en sera le bénéficiaire pour cette édition, afin de lui permettre de continuer la recherche sur le cancer effectuée sur le site de Lyon. Une subvention de 35 000 € est allouée au Centre Léon Bérard dans le cadre de cette opération.

Je tiens ici particulièrement à remercier le Centre Léon Bérard pour sa participation active dans la programmation annuelle de la quinzaine d'Octobre Rose, que j'ai initiée depuis que la situation sanitaire le permet.

Afin de soutenir le Centre Léon Bérard dans son action, je vous propose de voter favorablement la subvention d'un montant de 35 000 €. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ?

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur GIRAULT, je vous passe la parole pour la programmation financière au titre du volet social de la politique de la ville.

NPC 5396 - NPA 7642 Programmation financière 2023 au titre de la politique de la ville (volet lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) pour un montant total de 448 550 € et Fonds Associatif Local (FAL) pour un montant de 32 500 € - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations

M. GIRAULT. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je vous soumetts cette délibération portant sur le volet lien social et gestion sociale et urbaine de proximité. Cette programmation a été élaborée en étroite relation avec l'ensemble des mairies d'arrondissement concernées, les autres financeurs du contrat de ville et a fait l'objet d'échanges avec les porteurs de projets et les conseils citoyens. L'ensemble des actions proposées dans cette délibération représente un montant de 448 550 €, dont 129 000 € pour le 8^e.

Est présenté également, dans cette délibération, un autre levier d'action à destination des quartiers prioritaires et qui permet aux habitants d'agir. Je parle ici des FAL, fonds associatif local, deux projets dans le 8^e portés par l'Amicale Renouveau Pressensé et l'association Potinambour, pour un budget de 6 500 € sur un budget total de 32 500 €.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - Oui, nous avons un certain nombre d'interrogations sur plusieurs subventions votées. Tout d'abord, on avait déjà posé la question de l'évaluation de l'action de Anciela qui par moment, nous semblait plus une association militante – tout en respectant leur combat –, plutôt qu'une association de construction de projets. On s'interroge également sur la Bergerie Urbaine, quand même, pour un montant de 5 000 €. Et vous avez évoqué, Monsieur l'Adjoint, aussi l'association Potinambour. Alors est-ce qu'on a vraiment besoin, sur Albert Laurent, de faire venir une structure de Villeurbanne qui est située sur la maison Berty Albrecht pour travailler sur les questions d'alimentation sur Albert Laurent ? Sachant qu'au même moment, dans la même délibération, nous avons une subvention à Épicerie pour un montant de 3 000 € pour effectuer des permanences sur Albert Laurent, et qu'au même moment, nous avons à quelques mètres de là également la MJC Espace des 4 Vents qui mène des actions également autour de l'alimentation auprès des familles et des enfants. On comprend bien la volonté d'accompagner certains amis mais enfin, quand même, là ça commence à se voir. Sans oublier également une action qui est subventionnée, je crois – c'est compliqué de relire les délibérations, je vais retrouver –, d'un montant je crois de 4 000 €. Je n'ai pas compris

pourquoi vous faisiez appel à une structure sur Paris qui ,s'appelle Tous Élus, pour travailler bien sûr sur un objectif que nous partageons de lutte contre l'abstention et de soutien auprès des jeunes mais quand même, une militante proche, au hasard, du parti Europe Écologie les Verts pour venir faire de la sensibilisation auprès des jeunes dans nos quartiers, pour les encourager à aller voter or que dans les mêmes quartiers, nous avons des structures d'éducation populaire qui organisent des débats régulièrement à l'occasion des élections et qui encouragent la participation citoyenne des jeunes. Ça pose quand même un certain nombre de questions et nous nous interrogeons, très fortement, sur les opérations de vote. Quoi qu'il en soit nous souhaitons du coup un vote séparé, notamment sur l'association Tous Élus. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Monsieur GIRAULT.

M. GIRAULT. - Je vous remercie. En fait, moi je ne demande pas aux associations ce qu'elles votent ou ce qu'elles ne votent pas, ce que je regarde, c'est le travail qu'elles font. Il est évalué régulièrement. C'est pour ça aussi que quand le travail est fait et bien fait, on renouvelle l'action avec ses différentes associations. Je ne vais pas reprendre tous les points que vous avez cités mais les actions, elles sont complémentaires, elles portent sur des sujets qui sont importants et qui sont d'actualité, je pense à ANCIELA notamment dans les quartiers populaires, on voit que c'est en lien aussi avec la santé, avec le pouvoir d'achat. Et je crois que ce ne sont pas ces quelques actions, qui c'est vrai se complètent, qui seront de trop et qui remettront en cause le travail qui est fait.

M. LÉVY. - On ne dit pas le contraire, Monsieur l'Adjoint. Nous disons simplement qu'à un moment donné, il y a une superposition d'actions qui amène un manque de lisibilité y compris déjà pour nous, pour les habitants, et on ne comprend pas pourquoi vous éparpillez les fonds de cette manière-là alors qu'on a des acteurs de proximités qui font un très bon travail. Moi je suis désolé, je ne comprends pas pourquoi on fait appel à une association militante – on va dire les choses clairement, entre nous, ce n'est pas grave – cette association qui est de Paris et qui va venir expliquer aux jeunes Lyonnais pourquoi il faut voter. On a des structures en proximité et qui font un très bon travail. Moi, je préférerais qu'on accompagne par exemple la MJC, le conseil citoyen ou autres pour faire cette action-là. Je trouve que là, d'accompagner une militante qui a même fait des posts. Prenez la page Facebook d'Europe Écologie les Verts, ils expliquent à l'intérieur tout ceci. La personne a animé également une conférence à PRIMEVERE dans laquelle elle explique très clairement son engagement politique. Donc je le respecte, je n'ai pas le même. Pour autant, là, c'est de l'argent public donc ce n'est pas notre argent personnel. Donc je m'interroge sur la neutralité et l'intérêt local de cette action. Merci.

M. GIRAULT. – Moi, effectivement, ce qui me motive c'est l'action qu'ils font. Je ne regarde pas effectivement, on ne leur demande pas de nous faire un travail pour voter pour Europe Écologie aux prochaines élections. C'est un travail pour amener les jeunes à voter et vous savez que dans ces quartiers, le taux d'abstention est énorme.

M. LE MAIRE. – Alors, permettez-moi de compléter cette réponse. Je suis particulièrement choqué, outré par vos propos, Monsieur LÉVY, qui s'apparentent quasiment à une accusation de détournement d'argent public. Oui, les associations militent, Vrac milite pour une meilleure alimentation. Je peux en prendre quelques-unes, Biblio Take Air milite pour que tous les enfants sachent lire. Je peux dire que l'Armée du Salut milite pour que les gens ne vivent pas dans la rue et se nourrissent correctement. Laissez-moi, Madame BACHA-HIMEUR, s'il vous plaît, parler, je n'interromps personne. Quant à l'association Anciela, à ma connaissance, ce n'est pas nous qui l'avons créée, elle existait déjà quand nous sommes arrivés à la tête de la Ville, elle a toujours été financée. Laissez-moi parler, s'il vous plaît. Elle existait déjà dans la Ville de Lyon avant que nous soyons élus. En l'occurrence, nous n'allons pas chercher des associations, nous lançons des appels à projets que je sache. Je rappelle qu'il s'agit ici de financements multipartis entre la Ville, la Métropole et l'État. Donc vous accusez y compris l'État, aujourd'hui, d'être partisan dans le choix des associations qu'il accepte de financer, dont Tous Élus. À ma connaissance, si tel

est votre propos, je vous invite à écrire à la sous-préfète déléguée en charge de la politique de la ville et à lui rapporter votre intervention, ce soir, en Conseil d'arrondissement, sur les accusations que vous portez. J'ai hâte de lire ce courrier et de pouvoir en discuter avec Mme PHILIBERT, en l'occurrence, sous-préfète en charge de la politique de la ville. Il n'y aura pas de vote séparé sur cette délibération puisqu'il ne s'agit pas de deux délibérations différentes. Donc je vous invite, si ça ne vous convient pas, à vous abstenir ou à voter contre mais on ne peut pas faire un vote séparé sur un seul élément à l'intérieur de la délibération. Madame BACHA-HIMEUR, je vous cède la parole.

Mme BACHA-HIMEUR. - Monsieur le Maire, que vous soyez choqué, outré, vous êtes un peu prude du coup, pour ce genre d'accusations. On en prend depuis le début du Conseil jusqu'à la fin du Conseil, on nous traite de tous les noms d'oiseaux, donc je pense que vous êtes au-delà d'être choqué ou outré. Pour autant vous comparez Biblio Take Air, l'Armée du Salut avec une engagée politique. Je suis désolée mais vous êtes suffisamment intelligent pour pas faire ce genre de comparaison et je pense que comparaison n'est pas raison. Donc réellement, je trouve que vos propos me choquent autant que ce qui vous choque dans nos propos de dire qu'effectivement, nous souhaitons un vote séparé parce que nous ne nous voyons pas ne pas voter une subvention à des associations pour lesquelles on comprend et on lit leur action. En revanche, une élue qui vient faire et prêcher sa bonne paroisse, c'est plutôt difficile pour nous de le concevoir. Donc ce vote séparé est demandé sinon on ne prendra pas part au vote, et c'est bien dommage, pour ces associations.

M. LE MAIRE. - Très bien. Je note que vous ne prenez pas part au vote. Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - Monsieur le Maire, si vous êtes impatient de lire mon courrier, je suis très impatient d'avoir des réponses aux questions qu'on vous a posées en début de Conseil d'arrondissement, notamment sur les Voies Lyonnaises, sur les absences de réponse, sur la concertation, sur le dialogue, sur les droits de l'opposition, sur les invitations que vous n'envoyez pas aux élus de l'opposition systématiquement. Nous vous invitons à avoir une gouvernance adaptée au fonctionnement démocratique normal. Et comme l'a indiqué Mme BACHA-HIMEUR, bien évidemment, vous faites un amalgame avec d'autres associations que nous soutenons. Moi, je dis, par exemple, très clairement que je préfère qu'on accompagne Épicentre d'une manière beaucoup plus forte plutôt qu'on éparpille les crédits et qu'on aille chercher d'autres associations pour mettre en place des actions autour de l'alimentation. Et je redis que je préfère qu'on soutienne l'éducation populaire et les MJC de notre arrondissement pour soutenir des actions autour de la lutte contre l'abstention et l'inscription des jeunes, notamment sur les listes électorales, plutôt que d'aller chercher des amis sur Paris qui vont mener, peut-être dans de bonnes conditions, ces mêmes actions. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Je vous redis qu'on ne choisit pas nos structures, qu'elles répondent à des appels à projets. Encore une fois nous respectons un cadre légal de fonctionnement. Monsieur AUZAL.

M. AUZAL. - Merci, Monsieur le Maire. Même si on ne choisit pas donc et que ça répond à des appels à projets, faire descendre quelqu'un de Paris pour aller faire de l'éducation civique dans les quartiers, moi je suis un peu surpris. Et puis je conclurai, puisque sur le fond, pourquoi pas, mais sur l'empreinte carbone j'espère que ce sujet-là sera dans vos réflexions quand vous attribuerez vos choix. Merci.

M. LE MAIRE. - Très bien. Je prends note de votre remarque.

Je mets donc aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*M. AUZAL*).

(*M. LÉVY et Mme BACHA-HIMEUR ne prennent pas part au vote.*)

Adopté donc à la majorité. Je vous remercie.

Madame PERRIN, je vous passe la parole pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes de l'ESS. Vous allez voir qu'on va aussi voter des subventions, ce soir, en faveur de l'ESS, des structures d'éducation populaire et sociale.

NPC 5295 - NPA 8138 Attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes de l'économie sociale et solidaire œuvrant en faveur du développement et de l'accompagnement de l'entrepreneuriat social et solidaire sur le territoire lyonnais pour un montant total de 50 500 €

Mme PERRIN. - Merci, Monsieur le Maire, de présenter, en amont, le sujet de cette délibération qui porte effectivement sur la subvention de fonctionnement à des acteurs de l'ESS. Acteurs, c'est toujours un peu flou. Je tenais à rappeler qu'en économie sociale et solidaire, lesdits acteurs peuvent être des entreprises, notamment coopératives, mutuelles, il y a également des associations ou des fondations, le fondement devant être un fonctionnement interne des activités construites sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Ceci pour expliquer que la délibération appuiera le financement d'associations donc, majeures par ailleurs telles que la CRESS ou Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, Rhône Développement Initiative installé dans le 8^e et qui a financé 33 entreprises solidaires sur 2022, qui accompagne notamment Épicecentre, qui nous est si cher, et Ronalpia porteuse de 149 projets de création d'entreprise sociale. Mais aussi le SCOP CAP SERVICES et Alter'Incub ou AGF SCOP dont les missions dépassent très largement l'accompagnement de leurs seuls entrepreneurs, en s'impliquant aussi auprès des jeunes déscolarisés comme les étudiants de Master, selon plusieurs de leurs projets 2022-2023. Mais aussi une chaire d'université, celle de Lyon 2, qui en 2022 a organisé un cycle de conférences-débats appelé « Les Mardis de l'ESS » qui sera reconduit cette année et que je vous recommande par ailleurs chaudement. Vous pouvez d'ailleurs en consulter les comptes-rendus en ligne, on n'y parle de système alimentaire plus juste, du lien entre féminisme et ESS, de l'ESS en territoire lyonnais et grenoblois, etc.

Le montant total de la délibération porte à 50 500 €, comme découpés dans le tableau en fin de délibération que je vous épargne donc, et je vous invite à la voter favorablement. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci. Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. - Monsieur le Maire.

Mon intervention est un peu intéressée, effectivement, étant la dirigeante d'une structure associative en lien avec l'entrepreneuriat solidaire. Je soutiens cette action, j'applaudis des deux mains. Donc moi, je dirige une association qui s'appelle 60 000 rebonds qui fait appel à RDI et à toutes ces structures qu'on va financer, Ronalpia, etc. Et donc je voulais vraiment saluer l'action de la Ville de Lyon, l'action de notre Conseil d'arrondissement sur cette aide que nous octroyons à ces entrepreneurs qui sont nos invisibles de la société, qui ne touchent pas pour certains les minima sociaux, et sur lesquels c'est un moyen aussi de retour à l'emploi. Donc voilà, je voulais juste tenir ces propos.

M. LE MAIRE. - Nous sommes bien d'accord là-dessus.

Je mets donc aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Madame EL GANNOUNI, je vous repasse la parole pour la programmation financière 2023 au titre de la réduction des risques sanitaires.

NPC 5403 - NPA 8260 Programmation financière 2023 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 201 200 €

Mme EL GANNOUNI. - Merci, Monsieur le Maire.

Les 20 ans du Conseil local de santé mentale ont été fêtés dans notre arrondissement sous l'angle de la culture. À cette occasion, le public et les associations ont pu découvrir le travail effectué par des personnes concernées, en collaboration avec une chorégraphe québécoise et la Maison de la Danse. Le psychiatre chorégraphe Emmanuel MONNERON, du pôle psychiatrie adulte du Centre Rive Gauche du Vinatier, nous a ainsi présenté le cheminement qui a permis d'aboutir à un documentaire. Une quinzaine d'associations ont également animé des stands dans l'Espace Citoyen, afin de permettre au public d'avoir les informations nécessaires pour mieux appréhender la santé mentale. Par ailleurs, toujours dans le cadre des 20 ans du CLSM, l'ensemble des habitants du 8^e découvriront prochainement une fresque murale peinte par une personne artiste concernée. J'ai souhaité, pour les 20 ans, donner à Myriam la possibilité de faire découvrir son art. Je remercie notre majorité politique d'avoir adhéré à ce projet.

En juin 2022, nous avons attribué 200 696 € au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé. Je vous propose, aujourd'hui, de répondre favorablement aux demandes des subventions de fonctionnement suivantes classées par thème : la santé mentale, la réduction des risques et prévention des addictions, la lutte contre les IST/VIH/SIDA/hépatites.

Les associations concernées dans notre arrondissement sont DA TI SENI, la Maison du bien-être, à qui nous avons attribué un bureau supplémentaire suite à leur demande, et l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Afin de pérenniser l'ensemble des actions des structures qui œuvrent dans notre territoire, je vous propose, chers collègues, d'attribuer les subventions de fonctionnement pour un montant total de 201 200 €. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ?

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Madame EL GANNOUNI, je vous laisse la parole pour la convention avec MAXXEGA. Excusez-moi, c'est plutôt à Michèle LE DILY d'avoir la parole concernant la subvention en faveur des actions pour les personnes âgées.

NPC 5299 - NPA 8289 Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées pour un montant de 139 400 € - Autorisation de signer les conventions de financement

Mme LE DILY. - Nous vous demandons présentement l'autorisation de signer les conventions de financement pour l'attribution de subventions aux structures du 8^e qui œuvrent au quotidien pour créer du lien et dans la mesure du possible, du lien intergénérationnel. Si je cite les associations concernées dans le 8^e, elles sont les suivantes :

- À vélo sans âge recevra 4 000 €, ils interviennent dans notre arrondissement et ils vont également intervenir lors du Mois Bleu.

- Au plaisir de Tous qui est l'association des résidents de Chalumeaux pour un montant de 800 €.

- Un Moment de Détente, que l'on connaît bien dans l'arrondissement, pour 2 800 €.

- Et enfin, Eurequa Pause Amitié pour 13 000 €.

- Et Eurequa Mobiseniors pour 8 000 €, soit un total soit un total de 12 900 € pour ces quatre associations de notre arrondissement à laquelle je me suis confinée.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adoptée à l'unanimité.

Madame EL GANNOUNI cette fois, pour la convention avec MAXXEGA.

NPC 6514 - NPA 8332 Approbation de la convention de mécénat entre la Ville de Lyon et MAXXEGA dans le cadre de la semaine des gestes qui sauvent du mardi 9 mai au samedi 13 mai 2023

Mme EL GANNOUNI. - Merci, Monsieur le Maire.

50 000, c'est le nombre de personnes touchées chaque année, en France, par un arrêt cardiaque. La Ville de Lyon a organisé, du 9 mai au 13 mai 2023 derniers, en collaboration avec la Fédération Française de Cardiologie, la Semaine des gestes qui sauvent afin de former un maximum de Lyonnaises et de Lyonnais aux premiers secours.

La société MAXXEGA a ainsi effectué un don en nature sous la forme de mise à disposition de matériel d'une valeur de 6 242 € à la Ville de Lyon. La société MAXXEGA souhaite être mécène de cet événement.

Je vous propose donc, chers collègues, de voter favorablement cette convention de mécénat. Merci.

M. LE MAIRE. - Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons au volet culture. M. BONNIEL pour l'attribution d'une subvention à « Livrodrome ».

Culture

NPC 5426 - NPA 7341 Attribution d'une subvention de 18 000 € à l'association Plateforme Culture pour l'organisation de la manifestation « Livrodrome », le 18 juillet 2023

M. BONNIEL. - Mes chers collègues.

Cette délibération concerne l'attribution d'une subvention de 18 000 € à l'association Plateforme Culture pour l'organisation d'une manifestation qui s'appelle « Livrodrome », qui se déroulera le 18 juillet 2023 au jardin de l'Institut Lumière, donc dans notre arrondissement. Cette association a pour principal objet l'organisation de manifestations littéraires, avec pour objectif prioritaire l'élargissement des publics, et notamment des publics jeunes. Le « Livrodrome » est un parc d'attractions littéraires itinérant qui traverse le territoire français pendant tout l'été et qui s'installe dans une ville différente tous les deux jours. Les adolescents sont invités à participer à chaque étape, à près de 17 attractions littéraires ludiques participatives, et ils repartent avec des livres grâce à des chèques livre.

Ils ont fait une demande de 18 000 € à la Ville et compte tenu de l'intérêt que présente cette manifestation au plan social et culturel, notamment le fait de promouvoir la culture auprès d'un public de jeunes lecteurs, de mettre en œuvre des nouveaux dispositifs de médiation pour les acteurs du livre et d'impliquer les jeunes dans la médiation et l'animation des activités proposées, nous vous invitons à voter cette délibération pour une subvention de 18 000 € à l'association Plateforme Culture.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

À nouveau, M. BONNIEL, pour les tarifs de l'Auditorium-ONL.

**NPC 5419 - NPA 7364 Tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour la saison 2023-2024 :
rectification et approbation d'un nouveau tarif**

M. BONNIEL. - En fait, cette délibération consiste essentiellement en la rectification d'un tarif qui avait été voté de manière erronée précédemment et l'approbation d'un nouveau tarif qui est réservé aux personnes porteuses de handicap complexe, avec un tarif qui s'appelle Relax qui permet d'accéder aux représentations pour un tarif minoré de 50 %.

Donc si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous invite à voter cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adoptée à l'unanimité.

Nous passons à la délibération 7389 sur l'attribution d'une subvention pour la Fête de la Musique.

**NPC 5433 - NPA 7389 Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique
2023**

M. BONNIEL. - Cette année donc, la Ville de Lyon a proposé aux neuf arrondissements de son territoire de mettre en place des scènes officielles, une par arrondissement, dont la programmation et l'organisation ont été confiées à des porteurs de projets, des associations ou des structures locales. En l'occurrence, dans le 8^e arrondissement, c'est le Centre social Halimi-Mermoz qui va porter, effectivement, la Fête de la Musique du 8^e arrondissement. Cette fête se déroulera dans le jardin CEFI, dans le parc de la mairie. Par ailleurs, comme l'an passé, des espaces musicaux sont installés dans le centre-ville dans quatre sites sur les quais de la Saône et sur les quais du Rhône, sur le boulevard de la Croix-Rousse. Dans notre arrondissement, outre le Centre social Halimi qui va développer cette Fête de la Musique dans le jardin CEFI, c'est également l'Institut français de civilisation musulmane qui organise un concert de derviches dans le jardin Antoine Perrin qui est situé à côté de la grande mosquée. Donc ce sont les deux événements officiels. Mais par ailleurs, plusieurs événements vont se dérouler et notamment la médiathèque du Bachut, une association sur la place du Général André, l'Espace des 4 Vents dans sa cour, etc.

Donc je vous invite à voter cette délibération en faveur des associations que je viens de mentionner, pour ce qui nous concerne, nous, dans le 8^e arrondissement.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - Une question. Est-ce qu'il y aura un programme de la mairie du 8^e à cette occasion-là, avec la liste des autres actions ?

M. BONNIEL. - Il est en ligne. Notre chargée de communication, Élise AMAR, a mis en ligne le programme. Je suis encore allé le regarder cet après-midi, donc vous pouvez trouver, effectivement. Comme vous le connaissez, le principe même de la Fête de la Musique c'est que n'importe qui – amateur, semi-professionnel, professionnel – qui veut se produire peut le faire où il le veut dans l'espace public, etc. Donc du coup, effectivement, on ne peut pas préjuger de ce qui va se passer. Simplement, il y a un certain nombre de structures, de centres sociaux, d'associations qui ont d'ores et déjà annoncé qu'ils allaient organiser des choses, ou la médiathèque du Bachut, par exemple.

M. LE MAIRE. - Très bien.

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

M. BONNIEL, toujours, pour l'attribution à 15 écoles associatives de musique.

NPC 5462 - NPA 7408 Attribution de subventions de fonctionnement à 15 écoles associatives de musique pour un montant global de 91 000 €

M. BONNIEL. - La délibération 5462 concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à 15 écoles associatives de musique pour un montant global de 91 000 €. L'ensemble de ces écoles associatives compte, aujourd'hui, 2 700 élèves jeunes mais aussi adultes. Après une baisse liée à l'épisode de la pandémie du COVID, elles ont pour l'essentiel retrouvé leurs effectifs depuis la rentrée 2021. La Ville de Lyon accompagne ces écoles, parallèlement aux subventions qu'elle leur attribue, notamment en mutualisant les actions, en aidant à la recherche de cofinancements et bien sûr, aussi sur la communication.

Dans notre arrondissement, nous sommes concernés par deux écoles associatives, l'école Guy Candeloro qui existe depuis 30 ans, qui est bien connue, qui a la pratique musicale individuelle et collective avec ses orchestres, sa chorale, sa Candell'Harmonie qui d'ailleurs, joue en ce moment pendant le mois de juin, à plusieurs reprises, dans notre arrondissement. Donc il est proposé une subvention de 4 000 € pour l'école Guy Candeloro. L'école Guy Candeloro accueille environ 200 élèves. L'autre école est plus petite, c'est l'UMLG dans le jargon, l'Union Musicale Lyon Guillotière États-Unis dont le siège est à l'Espace des 4 Vents, qui a une cinquantaine d'élèves mais qui a créé la chorale Huit au Cœur qui est un élément du concert du 8^e arrondissement qu'on va bientôt avoir à nouveau en 2024. Pour l'UMLG, la subvention proposée est de 2 000 €.

Donc si ces dispositions vous agréent, je vous invite à voter ces subventions.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - D'abord, c'est une bonne nouvelle que vous nous annoncez, Monsieur l'Adjoint, avec le retour du concert de la chorale qui avait été suspendu, qui n'avait pas pu avoir lieu l'année dernière. Par contre, on a vu que pour l'ULMG, il y avait une diminution de 500 € du montant de la subvention. Par contre, on peut constater qu'il est bon d'être dans le 7^e puisque les deux écoles du 7^e ont eu une augmentation de 3 000 et de 2 000 €, l'École de Musique du 7^e et Plug n'Play Music School. Je voulais savoir pour quelle raison l'ULMG avait cette petite diminution qui, pour eux, compte beaucoup sachant que les autres structures ont des fonds propres et des fonds liés aux inscriptions assez conséquents. Je vous remercie.

M. BONNIEL. - Oui, il y a toute une série de modifications à la hausse ou à la baisse pour l'ensemble des subventions culturelles. Si vous avez participé à la commission culture, l'Adjointe à la mairie centrale s'est exprimée à ce sujet. Elle a essayé d'harmoniser les subventions en fonction des tailles des différentes structures et de leur activité. On le verra d'ailleurs sur une autre délibération, c'est aussi le cas pour une association dans le domaine de la danse. Cette harmonisation a pu conduire, dans certains cas, à une diminution mais c'est aussi parce qu'il y a de nouvelles subventions qui sont demandées, c'est-à-dire un montant global inchangé mais il y a effectivement de nouveaux entrants.

M. LE MAIRE. - Merci.

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Et je vous laisse la parole pour la convention de partenariat liée à l'accueil du dispositif Démos.

NPC 3183 - NPA 7440 Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon, le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, la Maison pour tous Les Rancy, le Centre social Bonnefoi et le Centre social des États-Unis pour l'accueil des enfants participant au dispositif Démos durant l'année scolaire 2022-2023

M. BONNIEL. - Le dispositif Démos est bien connu. Cette convention de partenariat réunit les différents contributeurs, c'est-à-dire bien sûr la Ville de Lyon, par l'intermédiaire de son Auditorium et de son ONL qui est la structure qui porte le dispositif Démos ; le CRR, le Conservatoire à rayonnement régional ; la Maison pour tous Les Rancy ; le Centre social Bonnefoi, dans le 3^e ; et chez nous, le Centre social des États-Unis pour l'accueil des enfants. En fait, la convention organise les rapports entre les différents contributeurs que je viens d'énumérer, et notamment tous les aspects réglementaires et juridiques dans le fait d'inscrire, de suivre, d'accompagner les élèves tout au long du déroulement du dispositif Démos.

Donc je vous invite, bien évidemment, à voter cette délibération 3183.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Toujours M. BONNIEL pour l'attribution de subventions de fonctionnement à 16 associations culturelles.

NPC 5503 - NPA 7464 Attribution de subventions de fonctionnement à 16 associations culturelles du domaine du cinéma, des écritures, des arts visuels et du patrimoine, sur le Fonds d'Intervention Culturel - FIC et Casino pour un montant global de 80 000 € - Approbation d'une convention

M. BONNIEL. - La délibération 5503 porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à 16 associations culturelles dans le domaine du cinéma, des écritures, des arts visuels et du patrimoine. Ces subventions sont prises d'une part sur le Fonds d'Intervention Culturel, le FIC, et d'autre part sur l'allocation qui provient de la délégation Casino.

Lors des précédents Conseils, il a déjà été voté plusieurs subventions. 24 structures ont déjà été soutenues pour un montant global de 438 000 €. Il s'agit ici de subventions complémentaires pour d'autres contributeurs. Nous, nous sommes concernés dans le 8^e arrondissement dans le cinéma pour une structure que j'ai déjà évoquée précédemment à d'autres occasions, c'est l'association LYF qui est une association qui porte le Festival du Film Jeune de Lyon et la Fête du court-métrage. Depuis 2017, cette association porte cette Fête du court-métrage. L'édition 2022 a atteint un record d'affluence, avec 1 600 spectateurs sur cinq jours. Et donc, il est proposé d'attribuer une subvention de 4 000 € à cette association LYF pour ce qui concerne le cinéma. Et puis, c'est une association dont le siège est dans le 8^e et qui est une association d'ampleur régionale, c'est l'association Art Contemporain en Auvergne Rhône-Alpes (ACRA), qui est bien connue, qui fait tout un travail de mise en réseau des acteurs du secteur de l'art contemporain. Et il est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 € à cette association Art Contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes. Donc voilà les deux subventions qui concernent notre arrondissement. Pour le reste, les associations qui sont concernées c'est, par exemple, la Maison du Passage, c'est la Cité Anthropocène qui est en fait l'École Urbaine de Lyon ; c'est aussi la structure HF Auvergne-Rhône-Alpes qui lutte pour la parité hommes-femmes dans le secteur culturel, qui est une association exemplaire. L'association Auvergne-Rhône-Alpes a été une des premières en France à se constituer et elle a fait tout un travail d'analyse des postes occupés par les hommes et les femmes dans notre région.

Donc je vous invite, effectivement, à voter pour cette convention sur les associations culturelles.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

On passe maintenant à l'attribution de subventions à 20 structures dans le domaine de la danse et du cirque, sans forcément donner toutes les structures.

NPC 5504 - NPA 7485 Attribution de subventions de fonctionnement à 20 structures dans le domaine de la danse et du cirque - FIC et Casino pour un montant global de 154 500 € - Approbation d'une convention

M. BONNIEL. - 20 structures effectivement comme vous venez de le dire, Monsieur le Maire, dans le domaine de la danse et du cirque, toujours sur les mêmes sources budgétaires, c'est-à-dire le FIC d'un côté et le Casino de l'autre. Là encore, lors des Conseils municipaux précédents, en mars et en mai, six structures avaient déjà été soutenues pour un montant global de 178 000 €. Il s'agit donc là de présenter 20 autres structures, toujours dans le domaine de la danse et du cirque, pour développer effectivement la politique de la ville en faveur de ces deux disciplines.

Nous sommes concernés, nous, dans notre arrondissement, par la compagnie La Piraterie qu'on connaît bien, qui est logée administrativement à la MJC Laënnec Mermoz mais qui intervient notamment dans le cadre du PTEAC – et pour les non-initiés donc, je dirai, c'est le Plan Territorial d'Édition Artistique et Culturelle qui est porté par la Maison de la Danse. La Piraterie, sa chorégraphe c'est Marlène GOBBER, elle est très connue, elle travaille avec beaucoup de structures scolaires, de centres sociaux, etc. Il est proposé de lui attribuer également à elle 2 000 € pour l'année 2023. Et nous avons encore d'autres bénéficiaires. Une autre bénéficiaire, c'est la compagnie Acte qui est implantée rue des Hérideaux, donc la compagnie d'Annick CHARLOT qui fait un travail extrêmement important dans l'espace public, notamment la création qu'elle avait faite sur Place des Héroïnes qu'on a pu voir pendant le COVID, elle a sorti aussi de la période du COVID. Et elle prépare, dans le cadre de « Tout l'monde dehors ! », un spectacle qui va se dérouler le 25 août, au clos Layat, un spectacle participatif avec une semaine de répétitions avec 25 personnes issues de nos quartiers. Donc la subvention proposée, c'est 10 000 €. Je préviens une question de M. LÉVY, précédemment elle touchait 15 000 €, c'est parce qu'effectivement, de même que tout à l'heure on a vu pour des associations de proximité, la jauge — entre guillemets — c'est devenu 2 000, pour les associations de création c'est 10 000.

Donc je vous invite à voter cette délibération 5504.

M. LE MAIRE. - Je vous remercie. Il n'y a donc pas lieu de poser des questions sur cette délibération puisqu'elles ont déjà été faites. Non, je plaisante. Monsieur LÉVY, allez-y.

M. LÉVY. - Excusez-moi, je n'ai pas compris.

M. LE MAIRE. - M. BONNIEL vous informait qu'il y avait une diminution de subvention sur la compagnie Acte et il vous avait expliqué pourquoi il y avait cette diminution de subvention. Il anticipait une question que vous auriez pu poser.

M. LÉVY. - Je vous remercie d'avoir répondu.

M. LE MAIRE. - Il est très prévenant de ce fait.

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons donc à la délibération suivante 7677 dont je vous informe me déporter ainsi que ma voisine, Valérie ROCH, puisque nous sommes administrateurs de l'Institut Lumière.

NPC 5508 - NPA 7677 Attribution de subventions d'investissement à 23 associations du spectacle vivant œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60 SECULT « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 », pour un montant global de 300 000 € - Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations

M. BONNIEL. - Donc 23 associations pour un montant global de 300 000 €. C'est pour aider ces structures à faire des travaux d'aménagement, acheter du mobilier. Nous sommes concernés, nous, par le théâtre Le Ciel qui a fait un certain nombre de travaux, notamment — pour ceux qui y sont allés — ils ont refait tous les planchers dans les locaux administratifs. Là, ils vont utiliser cette contribution pour acheter du mobilier. Sinon, sur ces 300 000 €, la majeure partie c'est la compagnie du Petit Bonhomme qui est dans le 3^e qui va en fait occuper le théâtre des Asphodèles qui avait été très abîmé. Donc c'est pour ça qu'il y a une grosse subvention.

Sinon nous concernant, c'est l'Institut Lumière qui bénéficie également d'une subvention, en l'occurrence de 60 000 € parce qu'il s'agit d'aménager — c'est d'ailleurs en train de se faire — les salles du sous-sol pour les rénover. Elles ont été en partie inondées lors des orages. Donc achat de fauteuils de cinéma, achat de mobilier pour le hall d'accueil dans ce sous-sol. Ce sont les deux subventions qui concernent nos établissements du 8^e arrondissement.

Je vous invite à voter cette attribution de subventions d'investissement pour ces associations de spectacles vivants.

M. LE MAIRE. - Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je vous redonne la parole pour la gratuité partielle des frais de location.

NPC 5306 - NPA 7968 Gratuités partielles de frais de locations accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 15 566,97 € HT

M. BONNIEL. - Il s'agit des frais de location qui concernent des salles municipales ou des locaux syndicaux et en fait, il s'agit d'accorder une gratuité partielle aux associations et aux autres organismes, notamment justement syndicaux, pour les six salles de spectacle — la salle Albert Thomas, à la Bourse du travail ; la salle Paul Garcin, dans le 1^{er} ; la salle Victor Hugo ; la salle Édouard Herriot, à la Mutualité ; et puis les deux salles du palais Bondy, salle Molière et salle Witowski — qui servent à la fois pour des représentations, pour des conférences et puis pour des réunions syndicales ou associatives.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération accordant une gratuité partielle pour les associations. Délibération 5306.

M. LE MAIRE. - Merci.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Et pour finir, la délibération liée au renouvellement de la convention avec l'association Éthic Étapes.

NPC 5561 - NPA 8355 Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention-cadre 2016-2023 entre la Ville de Lyon et l'association « Éthic Étapes - Centre International de Séjour de Lyon (CISL) », sise 103, boulevard des États-Unis à Lyon (8^e arrondissement)

M. BONNIEL. - Oui, l'association Éthic Étapes, c'est en fait l'association qui gère le CISL, le Centre International de Séjour de Lyon, un acteur majeur du tourisme social qui remplit des fonctions extrêmement intéressantes dans notre arrondissement, en permettant l'accueil de groupes de Français ou d'étrangers, même de personnes en situation de handicap. Il y a une centaine de chambres qui sont dans ce CISL.

En fait, la délibération c'est pour mettre en concordance deux conventions. Il y a une convention de mise à disposition des locaux qui dure jusqu'au 30 juin 2026, et donc cette convention-cadre, elle devrait s'arrêter. Il est proposé de la renouveler pour une durée de trois ans pour qu'elle soit de la même durée que la convention de mise à disposition des locaux.

Donc je vous invite à voter cet avenant à la convention.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - Je voudrais vous remercier, Monsieur l'Adjoint, pour cette délibération qui va dans le sens de la proposition que nous avons faite, il y a deux ans. À l'époque, la première convention était passée mais nous avons sollicité pour que la convention auprès du CISL aille jusqu'en 2026. C'est le cas aujourd'hui, c'est une bonne chose, on espérait avant mais ce n'est pas grave, c'est une bonne chose que cette convention puisse aller jusqu'à la fin du mandat. Nous verrons dans le prochain mandat ce que nous en ferons. Merci.

Intervention micro coupé

M. LE MAIRE. - Oui, c'est vrai, vous avez raison. Ça vous a évité d'entendre mon sarcasme sur la remarque de votre collègue.

Je me déporte sur cette délibération.

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons donc au volet Jeunesse – Sport - Vie associative. Et je passe la parole à Louise BONNIEL-CHALIER pour la délibération liée aux boulistes de l'ALBEU.

Jeunesse – Sport – Vie associative

NPC 5291 - NPA 8075 Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Avenir Laïque Bachut États-Unis (ALBEU) pour la mise à disposition à titre gratuit du site sis 3 au 9, rue Rochambeau à Lyon 8^e

Mme BONNIEL-CHALIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Cette délibération porte sur l'approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Avenir Laïque Bachut États-Unis, l'ALBEU, un club bouliste aujourd'hui situé au cœur du 8^e arrondissement, une association vieille de 96 ans qui compte une centaine de licenciés.

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement situé au 9, rue Rochambeau qui compte notamment aussi un club de boules lyonnaises extérieur. Il y avait donc un bail emphytéotique qui avait été conclu en 93 et qui a pris fin. Le club a donc formalisé une demande d'occupation du site. Il convient donc de définir une nouvelle convention d'occupation de ce domaine public. La Ville autorise cette mise à disposition à titre gratuit. La convention est acceptée pour une durée de trois ans renouvelable par période d'un an, dans la limite de six ans.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

J'en profite pour dire quand même que ce club bouliste a créé la première section féminine bouliste de la Ville de Lyon qui n'ait jamais existé jusqu'à ce jour. Nous avons donc célébré ça vendredi soir, Mme Julie NUBLAT-FAURE en étant la marraine de ces fenottes.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur BÉCART, je vous passe la parole pour la délibération liée à « Lyon Vélo Festival ».

NPC 5437 - NPA 8404 Attribution d'une subvention de 40 000 € à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la deuxième édition de « Lyon Vélo Festival » les 2 et 3 septembre 2023 - Approbation d'une convention

M. BÉCART. - Merci, Monsieur le Maire.

L'événement « Lyon Vélo Festival » revient le samedi 2 et le dimanche 3 septembre 2023, au parc de Gerland dans le 7^e arrondissement. Véritable festival du vélo sous toutes ses formes — loisirs, sports, déplacements du quotidien —, cet événement vise à promouvoir la pratique du vélo auprès du plus grand nombre, en regroupant de nombreuses animations historiques et davantage :

- un volet sportif avec une nouvelle édition du Lyon Free Bike, du Grand Tour de Lyon et du Lyon Gravel Expérience ;

- un volet solidaire et inclusif avec Rouler Pour Elles de l'association Courir Pour Elles, Lyon Cyber Bike et plusieurs exposants autour de l'handisport ;

- enfin, un volet autour des modes de vie et du vélo, notamment par l'enseignement du savoir rouler à vélo et des animations autour des déplacements de tous les jours en bicyclette.

15 000 visiteurs et 10 000 participants sont attendus pour cette deuxième édition, augmentée du « Lyon Vélo Festival ».

Et je vous propose donc d'approuver la subvention de 60 000 € pour ce bel événement.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? Monsieur ODIARD.

M. ODIARD. - Monsieur le Maire, chers collègues.

M. BÉCART a parlé de ce Lyon Vélo Festival. Je vais parler d'Expérience, Expérience c'est le nom d'une des épreuves du Grand Tour de Lyon qui fait 200 km et que j'ai eu le plaisir de faire l'année passée. Ce qui est intéressant dans cette démarche, c'est le côté écologique qui est mis en place. On demande aux participants d'avoir des gobelets avec eux pour pouvoir aller sur les différents points de ravitaillement, pour éviter tout le jetable. On demande aux participants d'être autonomes en matière de réparation de parcours. Il n'y a aucun balisage sur tout le parcours, qui fait 400 km dans la version longue et 200 dans la version courte, c'est-à-dire que chaque participant doit être autonome avec son tracé GPS et se débrouiller pour trouver son itinéraire. Et puis, il n'y a pas d'assistance mécanisée, en auto, etc., tout se fait à vélo avec les organisateurs. Bien sûr, il y a des balises GPS qui permettent d'être repéré, en cas d'accident, par les services de secours mais disons qu'il y a une dimension quand même assez intéressante. Et puis aussi, ce que j'ai remarqué par rapport à certains grands événements cyclistes qui sont très masculins, c'est qu'au Grand Tour de Lyon – même si on n'était pas 15 000, on était 200 à peu près, peut-être un peu moins –, il y avait à peu près 40 % de femmes pour 60 % d'hommes à peu près, ce qui est quand même à saluer pour ce genre d'épreuve qui, souvent, est très masculine. Voilà, donc c'était une petite intervention pour saluer la dimension écologique de l'événement et les efforts que font les organisateurs pour avoir un impact carbone minimal pour cette organisation.

M. LE MAIRE. - Merci. Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - C'est une action intéressante qui coûte un petit peu cher quand même. Si on faisait un ratio avec le nombre de participants qui ont été évoqués par M. ODIARD, à l'instant, je pense qu'il y a beaucoup de festivals qui au bout de la deuxième opération aimeraient bien avoir une subvention de 40 000 €. Mais comme on parle de vélo, rien n'est trop beau. Donc on trouve que cette opération est quand même financièrement assez surestimée même si elle est intéressante. Dommage, nous on sera au Forum des associations donc on ne pourra pas mettre notre balise GPS pour nous retrouver. Mais en tout cas, c'est une opération qu'on trouve assez surévaluée. On trouve dommage que la pratique du vélo ait été entachée, en début de mandat, par les propos de M. Grégory DOUCET sur le Tour de France. On trouve que c'est des polémiques assez inutiles. C'est vrai, je comprends que ça vous fasse de la peine, nous aussi ça nous a fait de la peine, mais c'est la réalité. Et par ailleurs, en ce qui concerne vos absences de réponses récurrentes, notamment sur les Voies Lyonnaises, on pense que ces polémiques inutiles autour du vélo discréditent l'action du vélo à Lyon et on trouve que c'est dommage.

M. LE MAIRE. - Je vous remercie. Je crois que si des gens polémiquent autour du vélo, ça n'est certainement pas notre majorité. Merci, Monsieur AUZAL, de nous rendre cet hommage.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à Mme MARAS concernant l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre de différents appels à projets.

NPC 5401 - NPA 8453 Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux Initiatives Associatives et aux Évènements Festifs » pour un montant total de 92 121 €

Mme MARAS. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Cette délibération concerne l'attribution de subventions à des associations dans le cadre de la délégation de Julie NUBLAT-FAURE. Elle fait suite à un appel à projets intitulé « Soutien aux Initiatives Associatives et aux Évènements Festifs ». C'est l'occasion pour moi, une nouvelle fois, de souligner la belle dynamique associative du 8^e arrondissement.

Pour notre arrondissement, il s'agit d'attribuer :

- une subvention à Monplaisir vert l'avenir qui a organisé une balade ramassage citoyens avec balades naturalistes, ateliers troc de graines, etc., avec pas mal d'associations partenaires ;
- une subvention à l'USEP pour une course solidaire et inclusive ;
- une subvention à l'association de gestions du Centre social des États pour une fête de quartier place du 8 mai 45 ;
- une subvention à Épicecentre pour le séisme solidaire au quartier Grand Trou ;
- le Football Club de Lyon pour l'engagement et la formation bénévole ;
- ainsi que le comité des fêtes de Monplaisir pour une fête de quartier, place Ambroise Courtois, avec un concert dansant le soir.

Donc le montant total est de 92 000 €, 13 500 € plus spécifiquement sur le 8^e.

Les projets retenus encouragent la participation citoyenne, l'engagement bénévole à la vie des quartiers lyonnais et contribuent à l'animation festive locale. Enfin, tous ces projets contribuent à animer tous les quartiers de notre arrondissement, un engagement qui nous tient particulièrement à cœur et que je vous propose de soutenir *via* cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - Je me déporte sur cette délibération, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE. - M. LÉVY se déporte.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. Constantin BACHER concernant le dispositif Trait d'Union.

NPC 5205 - NPA 8480 Dispositif Trait d'Union : Attribution de subventions à diverses associations sportives - Approbation de conventions d'application financière et de conventions mixtes annuelles - Opération n° 60046586 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 », AP 2021-2, programme 00004

M. BACHER. - Mesdames, Messieurs, les habitantes et les habitants de l'arrondissement, collègues.

La délibération que je vous présente propose d'allouer un total de 35 000 € de subventions réparties en 10 structures sur le 8^e arrondissement, dans le cadre de l'appel à projets Trait d'Union. Ce dispositif a été créé sous l'ancienne mandature, en janvier 2019, au Conseil municipal de janvier 2019, il permet de soutenir des initiatives innovantes d'associations de sports amateurs du territoire de Lyon. Pour cette édition, l'appel à projets se faisait autour de six grands axes :

- la mise en valeur d'actions éco responsables ;
- d'actions en faveur de l'inclusivité ;
- d'actions de lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles ;
- des actions de promotion du sport santé ;
- des actions autour de la formation des bénévoles ;
- et des actions culturelles.

Il s'agit d'insuffler une dynamique collective avant les grands rendez-vous sportifs à venir, donc la saison 23-24 : la coupe du monde de rugby, à l'automne, et bien sûr, les Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Je vous demande, si cette délibération recueille votre agrément, de bien vouloir voter favorablement.

M. LE MAIRE. - Merci. Avez-vous des questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je repasse la parole à M. BONNIEL pour l'attribution de subventions de fonctionnement à cinq associations d'éducation populaire dans le cadre d'un fonds d'aide exceptionnelle.

NPC 7042 - NPA 8497 Attribution de subventions de fonctionnement à cinq associations d'éducation populaire dans le cadre du fonds d'aide exceptionnelle aux associations pour un montant total de 325 000 € - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes

M. BONNIEL. – Effectivement, il s'agit d'aider des associations d'éducation populaire, centres sociaux, maisons des jeunes, maisons de l'enfance qui connaissent des difficultés consécutives à la situation de forte inflation, d'une part de l'énergie mais aussi de la masse salariale. Et donc plusieurs de ces 41 associations ont demandé à la Ville une aide exceptionnelle. Et la Ville, comme elle l'avait fait en 2020

pour les structures culturelles, a créé un fonds d'urgence, en l'occurrence fonds d'aide exceptionnelle. Cette aide est accordée en fonction de critères de solvabilité, des critères de résultats négatifs et d'absence ou de faible niveau d'apport financier autre que celui de la Ville de Lyon. En l'occurrence, dans les cinq associations, deux concernent notre arrondissement puisque c'est le Centre social des États-Unis qui recevra 60 000 € et le Centre social Laënnec qui recevra 50 000 €, si vous adoptez cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - À nouveau pour remercier Monsieur l'Adjoint pour cette délibération. Je me souviens, lorsqu'on l'avait évoqué – et c'était votre voisine qui avait rapporté les rapports à ce moment-là, sur les subventions de dotation globale de fonctionnement des MJC et centres sociaux –, nous avons interpellé, justement, sur les trois difficultés majeures des structures, c'est-à-dire le point d'indice, le point d'indice des agents, les difficultés de facture énergétique et le troisième point, c'est la reconduction des conventions à l'identique qui du coup, ne prenant pas en compte les questions de l'inflation, en effet, mettait en difficulté un certain nombre de structures que vous avez citées. À l'époque, Monsieur le Maire m'a dit ce n'est pas possible, on peut pas augmenter les subventions. C'est bien que Madame l'Adjointe, au niveau central, et vous, vous ayez pu relayer ces préoccupations là parce qu'il est important de pouvoir accompagner nos structures du 8^e arrondissement, les deux qui subissent en effet des difficultés, Centre social des États et Centre social Laënnec. Pour autant, nous, on aurait bien voulu savoir si cette subvention exceptionnelle, comme ça a pu être le cas par le passé, sera intégrée dans la dotation globale de fonctionnement des structures, ou si on reste dans de l'exceptionnel une seule fois ? Merci.

M. BONNIEL. - Je ne peux pas vous répondre précisément pour une raison toute simple c'est que l'Adjointe, Julie NUBLAT-FAURE, doit rencontrer tous les acteurs du secteur de l'éducation populaire à la fin du mois, et c'est justement l'un des points qui sont en discussion avec une demande forte, on le sait. Notamment, je pense que vous faites allusion à l'alerte que vient de lancer la Fédération départementale des centres sociaux en faisant une journée blanche, le 23 juin, pour alerter justement. L'alerte, elle est déjà entendue, la preuve c'est qu'il y a ce fonds d'aide exceptionnelle, mais le fait de l'intégrer dans la dotation globale de fonctionnement va être en discussion à la fin du mois, lors de ces rencontres de l'Adjointe avec les 41 structures d'éducation populaire.

M. LE MAIRE. - Merci. Madame EL GANNOUNI.

Mme EL GANNOUNI. - Je voulais juste compléter, effectivement, l'inquiétude des centres sociaux puisque je fais partie du conseil d'administration des quatre centres sociaux. La Ville de Lyon fait un effort – effectivement, il ne sera jamais assez, cet effort-là – pour pouvoir combler le besoin criant des centres sociaux. Pour autant, j'émet un souhait que la Métropole fasse un petit peu plus par rapport à ces subventions qu'elle propose aux centres sociaux. En tout cas, la Ville de Lyon fait l'effort d'accompagner effectivement de manière ponctuelle, ce serait mieux que ce soit de manière pérenne mais ce serait bien aussi que la Métropole joue davantage le jeu, surtout au niveau des centres sociaux de notre ville. Je voulais juste finir par un point. Monsieur LÉVY, on connaît votre nom, faites un effort pour retenir, au bout de trois ans, nos noms également. Merci.

M. LE MAIRE. – Alors, je vais apporter une petite précision parce que vous avez l'habitude de me prêter des propos qui ne sont pas miens. Je n'ai jamais dit, en début de mandat, qu'on ne pourrait pas augmenter les subventions, j'ai dit simplement qu'au moment où on vote une subvention, en début de mandat, ce n'est pas le moment de décider de savoir si la structure sera en peine de tenir son budget sur l'année ou pas, mais qu'on aurait bien des clauses de revoyure et des discussions qui permettraient de voir l'évolution de la situation. Et grand bien nous en a pris d'agir de la sorte puisqu'on se rend bien compte, aujourd'hui, qu'il y a une discussion avec l'ensemble des structures qui font appel à la Ville et que toutes n'ont pas besoin d'avoir une augmentation de leurs subventions. C'est important de le préciser ça. Alors

que si dès le début du mandat, nous avons acté d'entrée une augmentation unilatérale de l'ensemble des subventions, on aurait finalement probablement surfinancé des structures qui n'avaient pas besoin d'être davantage aidées au détriment de structures qui avaient davantage besoin d'être aidées. Donc je crois que la méthode que nous avons adoptée est une méthode de bon sens et de bonne gestion des deniers publics. Je vous remercie. Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe et Monsieur l'Adjoint.

Moi, je ne connais pas de MJC sur Lyon ou sur le 8^e qui soit surfinancée ou sur accompagnée. Elles ont connu un certain nombre de difficultés, y compris durant la période sanitaire. Il y a eu à l'époque, pendant le mandat précédent, un accompagnement supplémentaire, des dotations globales de fonctionnement qui ont été intégrées y compris lorsque les activités n'étaient pas faites. En début de mandat, et l'exécutif actuel a très bien fait de maintenir le niveau de subventions même si une partie des activités en fin de période COVID n'avait pas été faite. Pour autant, en effet, il y a une vraie inquiétude de la part des structures, essentiellement sur les trois points qu'on a évoqués précédemment. C'est vrai que ces questions-là sont abordées en dialogue de gestion mais le dialogue de gestion, vous y participez. Donc normalement, vous êtes bien au fait des difficultés des structures. Par exemple, dans cette délibération, on à la MPT, la Maison Pour Tous, dans le 3^e. Historiquement, la Maison Pour Tous dans le 3^e c'est une des plus grosses MJC de Lyon et c'était celle qui fonctionnait — enfin, vous connaissez très bien également —, celle qui avait le moins de difficultés avec celle de la MJC Confluence. Pour autant, aujourd'hui, on voit bien qu'elles ont un certain nombre de difficultés. Je pense que les incertitudes aussi dans lesquelles la Ville les a mises, notamment sur la question liée aux rythmes scolaires — sur lesquels on ne sait toujours pas ce que vous voulez faire —, rendent les choses un peu difficiles. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, les rythmes scolaires font partie intégrante de la dotation globale de fonctionnement et c'est une incertitude pour les structures. Quoi qu'il en soit, je trouve que cette subvention exceptionnelle va dans le bon sens et nous la soutiendrons et nous irons également — comme vous je pense — à la rencontre des centres sociaux lors des journées portes ouvertes et des opérations qui auront lieu très prochainement pour alerter les Lyonnais sur cette situation, notamment place Carnot. J'ai été également assez troublé finalement quand on a entendu le témoignage de la direction du Centre social des États sur les réseaux sociaux qui, quelque part, s'est plaint d'une fréquentation extrêmement basse au moment de l'assemblée générale du centre social qui est un moment important. Donc voilà, c'est vrai que ce sont des sujets qui nous alertent.

M. LE MAIRE. - Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Et je vous repasse la parole, Monsieur BONNIEL, pour à nouveau des subventions de fonctionnement à six associations d'éducation populaire.

NPC 7256 - NPA 8506 Attribution de subventions de fonctionnement à six associations d'éducation populaire pour un montant total de 230 000 € - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes

M. BONNIEL. — Effectivement, donc cette délibération 7256 concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à six associations d'éducation populaire, pour un montant total de 230 000 €. Comme on vient de le dire, le déficit vient d'une part de l'accroissement des charges salariales, qui représentent *grasso modo* 70 % des charges d'exploitation de ces associations, plus le coût de l'énergie en général, autour de 40 %. Donc effectivement, ces structures se trouvent dans une situation difficile.

Dans notre arrondissement, c'est en particulier le cas de la MJC Laënnec Mermoz qui n'a pas retrouvé le nombre d'adhérents qu'elle avait avant la période du COVID, avant la pandémie, alors que par exemple, la MJC Monplaisir a retrouvé les effectifs qu'elle avait, elle est même en train de dépasser les effectifs qu'elle avait avant le COVID. Et donc du coup, dans les six structures qui sont subventionnées d'une manière exceptionnelle, il y a bien logiquement la MJC Laënnec Mermoz pour un montant de 50 000 €.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

M. ODIARD pour la partie participations financières de la Métropole pour l'utilisation d'équipements sportifs de la Ville.

NPC 5537 - NPA 8533 Participations financières de la Métropole de Lyon pour l'utilisation des équipements sportifs par les collèges. Approbation d'une convention tripartite entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et chacun des collèges

M. ODIARD. - Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

La Ville de Lyon concourt à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré par la mise à disposition de l'ensemble des équipements sportifs municipaux auprès des collèges et lycées lyonnais, durant toute l'année scolaire. Ces mises à disposition de 47 gymnases et salles, 33 stades et 7 piscines diverses sont réalisées auprès d'environ 50 collèges et 40 lycées publics ou privés, sous contrat d'association avec l'État, soit environ 115 000 heures de mise à disposition au total.

Au cours de l'année 2022, la Ville de Lyon a entrepris un travail d'actualisation des coûts de fonctionnement annuel de chacun des équipements sportifs mis à disposition des collèges et des lycées, sur la base de la prise en compte des frais réels concernant la masse salariale, les fluides actualisés en 2023, – on comprend pourquoi –, et les frais d'entretien et de maintenance. Cela a permis de déterminer le coût horaire global de fonctionnement de chaque équipement mis à disposition, en tenant compte du nombre d'heures mises à disposition et d'un coefficient d'utilisation traduisant la possible utilisation simultanée d'un équipement par plusieurs entités. Dans ce cas-là, bien sûr, on divise les coûts.

Le coût de fonctionnement, en 2022-2023, de chaque équipement a ainsi pu être dégagé et a permis de déterminer une participation forfaitaire moyenne par type d'équipement. Par exemple, le stade et terrain de plein air, c'est 10,80 € de l'heure ; gymnase ou salle couverte, 26,60 € de l'heure ; et piscine, 134,70 € de l'heure. Ça fait un total de 3 055 910 € pour 144 705 heures. Au global, le fonctionnement de l'équipement sportif coûte 20 M€ à la Ville. Ils se répartissent ainsi : 55 % de dépenses salariales, 30 % de fluides et 15 % d'entretien et de maintenance. Sur cette base due au titre de la mise à disposition aux établissements scolaires, collèges et lycées qui s'élève à 3 M€, ça représente 15 % de cette dépense globale, c'est-à-dire les 20 M€.

Un accord a été établi avec la Métropole pour l'élaboration d'une nouvelle convention précisant les modalités de mise à disposition des équipements sportifs et les modalités de facturation. Cette convention tripartite passée entre la Métropole, la Ville de Lyon et chaque collège s'appliquera pour les saisons 2022-2023 jusqu'à 2025-2026.

Ces mises à disposition au titre des collèges ont représenté, en 2022, une recette pour la Ville de Lyon de 870 000 €. La recette devrait s'élever, en 2023, à 1,9 M€. Les tarifs des énergies ont été pris sur la base des tarifs actualisés en 2023. Il n'y aura pas de réévaluation pendant ces quatre années, mais on est passés à plus du double des montants des redevances.

Je vous remercie d'accorder un avis favorable à ce projet de convention.

M. LE MAIRE. -Merci. Questions, remarques ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. - Monsieur l'Adjoint, est-ce que vous pouvez nous garantir que, sur le tènement de Dargent, les installations pédagogiques — que ce soient celles de l'école Lumière ou du collège Dargent — seront bien conservées dans le cadre du projet en cours du plan de 600 000 € sur le tènement du stade Dargent ?

M. LE MAIRE. - Est-ce que, Madame MARAS, vous voulez parler dans le cadre du BuPa ? Ça n'a pas grand-chose à voir avec cette délibération mais je vous en prie.

Mme MARAS. - Donc effectivement, l'école Lumière a un jardin pédagogique et fait de la pédagogie plein air en fait sur le site du plateau Dargent. Évidemment, on soutient leur projet. Évidemment, leurs installations seront maintenues. On est même en discussion pour voir s'il y a des propositions qui pourraient être même faites pour améliorer encore l'accueil des élèves au sein du site Dargent. Pour les équipements sportifs du collège, comme vous avez pu le constater, vous étiez présent à la réunion, les enseignants sont impliqués dans le projet et on va même améliorer l'offre sportive, diversifier l'offre sportive sur le plateau Dargent. Il y avait trois enseignants et le proviseur qui étaient présents.

M. LE MAIRE. - Oui, le principal.

M. LÉVY. – Alors, si les enseignants étaient présents à la réunion, y compris de concertation — et c'est très bien —, c'est parce qu'ils n'avaient pas été concertés en amont du projet. Même chose pour l'école Lumière, puisque à aucun moment ils n'ont été associés et ils l'ont bien dit à la réunion. Donc aujourd'hui vous changez, c'est très bien, je trouve ça parfait mais à aucun moment le principal du collège Dargent — il l'a dit à la réunion — n'a été concerté en amont sur les scénarios proposés.

M. LE MAIRE. – Ce n'est pas le sujet, on va s'arrêter là. On va mettre aux voix la délibération sur laquelle on vote. Ça n'est pas le sujet.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Sinon on va y passer la nuit.

Madame PERRIN, je vous passe la parole pour la délibération 8120 Attribution d'une subvention aux associations de commerçants.

Économie – Emploi – Commerces

NPC 5293 - NPA 8120 Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations de commerçants Lyon Côté Croix Rousse et UCAM et approbation de conventions

Mme PERRIN. - Je vous remercie.

La délibération porte effectivement sur le renouvellement d'une subvention de fonctionnement à deux associations de commerçants de la Ville de Lyon, celle du Côté Croix Rousse dans le 4^e et celle de l'UCAM. Elles ont pour objet de maintenir la professionnalisation de ces deux associations, à savoir qu'elles emploient une équipe salariée. Ces équipes œuvrent toutes les deux à l'évolution commerciale de ces quartiers et à leur dynamisme.

Évidemment, je me concentrerai plus particulièrement sur l'UCAM, l'association des commerçants de l'avenue des Frères Lumière, qui compte 85 adhérents et qui vise pour 2023 à encore agrandir son cercle. Leurs réalisations sont nombreuses, de la Braderie des commerçants, vides greniers, réseaux sociaux, application mobile, diverses animations liées au calendrier à l'impression d'un journal de commerçants à des fins promotionnelles.

La délibération vous a présenté les six axes de travail que vise l'UCAM pour 2023, et ses ambitions s'accordant avec celle de la Ville, il est décidé de leur allouer un budget de 30 000 €, identique aux années précédentes. Le montant accordé pour Côté Croix Rousse est identique.

Je tiens à souligner le travail de l'UCAM qui est souvent citée en référence quand il s'agit, pour des commerçants d'un quartier, de se regrouper en association de commerçants, leur renommée dépasse de loin les rues de Monplaisir du 8^e et ils sont un vecteur d'inspiration pour beaucoup. Je tiens donc à saluer

le travail de M. BELBEOCH et de son équipe de bénévoles comme de salariés et vous propose de voter favorablement ce soutien financier à leur action. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je vous repasse la parole pour l'attribution de subventions, toujours à des associations dans le cadre d'appels à projets.

NPC 5292 - NPA 8156 Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat, développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale - attribution de subventions pour un montant total de 86 755 €

Mme PERRIN. - Poursuivons sur ces associations de commerçants, parlons cette fois des plus petites non professionnalisées et qui n'en sont pas moins dynamiques, innovantes et dont les projets, en anticipant les réussites, appellent déjà les félicitations.

La Ville de Lyon a lancé un appel à projets, le 16 janvier dernier, pour proposer le financement à hauteur de 50 % des actions de ces associations qui viseraient à fidéliser la clientèle des quartiers, renforcer la visibilité de ses commerçants par des actions de proximité ou par de la présence numérique et encourager les pratiques de la transition écologique. Cet appel à projets proposait d'inclure également les associations dont l'objet du projet était directement tourné vers un accompagnement au changement des pratiques de commerçants.

16 dossiers sont parvenus à la Ville, 15 sont éligibles. Le montant des subventions et des projets est expliqué dans la délibération et donc, une fois de plus, je vous en épargne la relecture du tableau.

Pour le 8^e, nous pouvons noter l'association des commerçants de la Route de Vienne qui présente ses trois événements phares annuels, succès auprès des plus jeunes comme des plus anciens. L'association des commerçants des États-Unis qui s'est lancée officiellement fin 2022 et commence très fort, avec un programme ambitieux dès sa première année d'existence. Nous les accompagnerons comme nous le faisons déjà. Mais aussi un projet de Récup et Gamelles pour travailler l'anti gaspillage auprès des commerçants *via* ses ambassadeurs. Nous pouvons aussi les féliciter pour l'ouverture, en tout cas pour la soirée d'animation de leur Récupéria qui a eu lieu vendredi dernier avec l'atelier Janus sur la rue Villon.

Les subventions se portent respectivement à 7 000, 1 000 et **5 000 €** et je vous propose donc d'encourager ces acteurs et de valider le montant des subventions. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. - Évidemment que nous allons voter favorablement cette délibération. On regrette néanmoins le fait que le comité des fêtes n'ait pas été retenu dans le cadre de cet appel à projets. Sachant qu'on a tous pu participer aux Grandes Tablées, c'est un événement dans lequel le comité des fêtes a toute sa place et quand on met en avant le fait que Récup et Gamelles puisse intervenir auprès des commerçants pour les sensibiliser, voire même les éduquer justement à cette nourriture, je pense que les Grandes Tablées, c'est un événement important pour notre arrondissement et on regrette que le comité des fêtes n'ait pas eu cette subvention, ou tout du moins ait été retoqué dans cet appel à projets. Par ailleurs, j'avais une autre question sur l'avenue des Frères Lumière. Du coup, vous avez évidemment bien évoqué la subvention pour l'UCAM qui est une association des commerçants et qu'on salue ici. Du coup, sur l'avenue des Frères Lumière, sur la piétonnisation, je pense qu'il y a un lien indirect parce que l'UCAM s'est très inquiétée sur la piétonnisation. Et donc la question c'est *quid* de cette avenue ? Parce qu'on attend toujours des nouvelles et on n'a toujours pas de réponse.

Mme PERRIN. - Pour revenir sur le travail du comité des fêtes de Monplaisir, je tenais du coup — et je l'ai fait dans ma délibération —, à rappeler le cadre dans lequel les associations non commerçantes pouvaient postuler. Et le comité des fêtes, avec le projet qui était porté, ne répondait pas à cet appel à projets. Il y a un cadre, il suffisait de rentrer dedans. En l'occurrence, le comité des fêtes de Monplaisir n'a malgré tout pas été oublié puisqu'il a quand même bénéficié d'une autre subvention portée par ma collègue, tout à l'heure. Sur l'UCAM, il s'agissait de la délibération précédente et je vais laisser Monsieur le Maire donner les éléments.

M. LE MAIRE. - Qu'est-ce que vous voulez que je dise sur l'UCAM ? Ah sur l'avenue des Frères Lumière. Je suis très heureux de savoir que le monde des commerçants travaille sur la piétonnisation de l'avenue des Frères Lumière. Ah, je n'avais pas entendu le « s'inquiétait ».

Mme BACHA-HIMEUR. - Quand c'est vos collègues même sans micro vous les entendez, par contre avec micro vous n'arrivez même pas à dissocier mes propos.

M. LE MAIRE. - Donc je vais vous demander encore un tout petit peu de patience mais rassurez-vous, bientôt vous aurez connaissance du projet qui sera porté sur l'avenue des Frères Lumière dont je rappelle qu'il n'a jamais été un projet de piétonnisation mais de réaménagement de l'avenue des Frères Lumière, avec des orientations programmatiques.

Je mets donc cette délibération aux voix.

M. LÉVY micro coupé

M. LE MAIRE. - Monsieur LÉVY, n'interprétez pas mes propos comme vous en avez l'habitude. Je vous dis que l'intitulé...

M. LÉVY micro coupé

M. LE MAIRE. - Je n'ai pas besoin d'abandonner un projet qui n'a jamais existé. Je vous redis...

M. LÉVY micro coupé

M. LE MAIRE. - Quelqu'un peut m'aider à traduire ? Je vous redis... Vous êtes un homme intelligent normalement, Monsieur LÉVY, vous êtes capable d'entendre des propos et de les comprendre. Je vous redis que ce projet n'a jamais été dénommé « piétonnisation de l'avenue des Frères Lumière ». Il a été dénommé « réaménagement de l'avenue des Frères Lumière avec des orientations programmatiques » dans lesquelles on a demandé une possibilité de piétonnisation de l'avenue les samedis. Ce n'est pas un projet de piétonnisation de l'avenue, c'est un projet de réaménagement de l'avenue. Voilà, la réponse est ferme et définitive.

Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous passons au volet Logement – Urbanisme - Politique de la ville, Monsieur GIRAULT, pour le financement de la GSUP.

Logement - Urbanisme - Politique de la Ville

NPC 5399 - NPA 7521 Programmation financière 2023 au titre de la politique de la ville - Volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant de 6 000 € en fonctionnement et de 326 326 € en investissement - Opération n° 60034529 - Autorisation pour solliciter des subventions pour un montant total de 20 000 € auprès de la Métropole de Lyon – Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes

M. GIRAULT. - Il s'agit effectivement du volet gestion social et urbaine de proximité qui permet de soutenir des actions d'amélioration du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants. Ces actions portées essentiellement par les bailleurs sociaux consistent notamment à réaliser des projets de travaux, d'aménagement de logements, parties communes et espaces extérieurs, à renforcer l'entretien de certains secteurs et à apporter une réactivité dans la résolution des dysfonctionnements au quotidien nuisant à la qualité de vie des habitants.

Donc sont portés, à cette délibération, 6 000 € en fonctionnement, 326 326 € en investissement dont 210 076 € pour le 8^e.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur GIRAULT. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Et je vous repasse la parole pour le dernier volet de financement de la politique de la ville.

NPC 5398 - NPA 7566 Programmation 2023 au titre de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant de 61 500 € dans le cadre du plan d'actions pour la Cité jardin de Gerland - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes

M. GIRAULT. - Cette délibération vous propose une subvention de 61 500 € pour le secteur de la Cité jardin afin de renforcer le lien social entre les habitants et leur apporter de nouveaux services et activités.

Je vous remercie de voter cette délibération.

M. LE MAIRE. - Mme BONNIEL-CHALIER se déporte. Madame RUNEL.

Mme RUNEL. - Je ne suis évidemment pas contre et pour une raison que je souhaitais porter à votre connaissance, bien que ça ne concerne pas notre arrondissement mais uniquement le 7^e et la Cité jardin. C'est juste porter à connaissance du Conseil d'arrondissement que la Ville et le CCAS ont déposé la candidature pour être territoire zéro non-recours, notamment suite à l'expérimentation que nous avons menée avec le Baromètre du non-recours sur le 7^e et le 8^e. Et donc nous espérons que la Cité jardin puisse être retenue comme territoire expérimentateur zéro non-recours aux droits.

M. LE MAIRE. - Très bien. Nous le souhaitons avec vous.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur LESUEUR, je vous passe la parole pour La ZAP Mermoz sud - Langlet-Santy.

NPC 6295 - NPA 8214 Lyon 8 - Mermoz-sud - Langlet-Santy - Lyon 9 - La Sauvegarde - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Avenant n° 1 à la convention-cadre de renouvellement urbain de la Métropole de Lyon

M. LESUEUR. - Cette délibération concerne le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Pour l'agglomération lyonnaise, le NPNRU constitue un levier essentiel pour poursuivre et conforter le processus de transformation des quartiers. Il y a 13 sites retenus par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) sur l'agglomération lyonnaise : 8 sites d'intérêt national et 5 sites d'intérêt régional.

Deux sites d'intérêt régional nous concernent dans le 8^e arrondissement : Langlet-Santy et Mermoz sud. Une première étape du NPNRU a été engagée en septembre 2015. Une nouvelle convention a été signée en septembre 2019. L'avenant n° 1 à la convention-cadre du 19 septembre 2022 permet d'intégrer les éléments suivants :

- la reconstitution de l'offre démolie pour l'ensemble des sites ;
- la prorogation du cofinancement de l'ingénierie jusqu'à la fin 2030 ;
- un abondement de l'enveloppe ;
- une minoration de loyer facilitant le relogement ;
- la charte locale d'insertion signée par les partenaires ;
- les modalités de contrepartie financière mises à disposition d'Action Logement.

100 % des logements sociaux démolis dans le cadre du NPNRU seront reconstitués, 12 bailleurs sociaux sont concernés. Afin de faciliter la reconstitution, l'avenant n° 1 prévoit une augmentation conséquente des subventions et prêts Action Logement : 20 M + 15 M pour l'ANRU, 44 M + 36 M de prêts Action Logement. La participation de la Métropole s'élève, elle, à plus de 21 M€.

L'avenant n° 1 permet également d'abonder l'enveloppe dédiée aux minorations des loyers pratiqués par les bailleurs sociaux pour faciliter le relogement.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose adopter cette résolution. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe la parole à M. LESUEUR concernant la construction du groupe scolaire Kennedy.

NPC 3222 - NPA 7943 « Groupe scolaire Kennedy - Démolition reconstruction » - 15, rue Jean Sarrazin à Lyon 8^e – Opération n° 08015001 - Lancement des travaux de reconstruction, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006

M. LESUEUR. - Mesdames, Messieurs.

Cette délibération concerne les travaux de démolition et de reconstruction du groupe scolaire Kennedy. Cette délibération montre que nous respectons le planning sur lequel nous nous sommes engagés. Comme vous l'avez constaté, le groupe scolaire Kennedy provisoire est installé autour de la mairie et dans le square Varichon. L'équipe enseignante et les enfants ont investi leurs nouvelles classes à la date prévue, et ils sont tous très contents de leur nouvelle école.

Suite aux différentes délibérations précédentes concernant cette opération, nous lançons officiellement la construction du nouveau groupe scolaire de 18 classes. Nous rappelons que le bâtiment s'inscrit dans les engagements climatiques de la Ville de Lyon à l'horizon 2030, avec un bâtiment niveau énergie carbone E4C2 et une cour végétalisée. Après l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre, le

marché a été attribué à Tectoniques Architectes. Nous sommes par ailleurs très heureux de vous informer que cette équipe est lyonnaise.

Les études d'avant-projet définitif conduisent à un montant global de l'opération à 18,6 M€ TTC hors démolition. La démolition du groupe scolaire existant pour un montant de 1,1 M€ commencera prochainement.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose adopter cette résolution. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur LESUEUR. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je passe donc cette fois la parole à Mme VALLA pour une garantie de 15 % à Batigère Rhône-Alpes.

NPC 5347 - NPA 7702 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 192 828 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 1 logement situé 26, rue Puisard à Lyon 8^e

Mme VALLA. - Oui, merci à vous, Monsieur le Maire.

Donc la première délibération est une garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 192 828 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 1 logement situé 26, rue puisard à Lyon 8^e.

M. LE MAIRE. - Merci.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous laisse la parole pour la suivante concernant toujours une garantie.

NPC 5351 - NPA 7706 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM CDC Habitat Social pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 4 170 894 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 45 logements (33 PLUS et 12 PLAI) situés 166-180, Route de Vienne à Lyon 8^e

Mme VALLA. - Oui, tout à fait, Monsieur le Maire.

Cette fois-ci une garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM CDC Habitat Social pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 4 170 894 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 45 logements (33 PLUS et 12 PLAI) situés 166-180, Route de Vienne à Lyon 8^e.

M. LE MAIRE. - Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Et nous terminons par le volet mobilité, M. BÉCART pour l'appel à projets Horizon Europe « Concevoir une mobilité urbaine ».

NPC 3477 - NPA 7859 Appel à projets Horizon Europe « Concevoir une mobilité urbaine abordable et durable » - Projet REALLOCATE - Convention de partenariat et convention de subvention entre l'Union européenne et la Ville de Lyon

M. BÉCART. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'a rappelé Mme GOUST, la Ville de Lyon a été sélectionnée par la Commission européenne dans le cadre du programme Horizon Europe et des 100 villes climatiquement neutres et intelligentes. Ce programme se traduit localement par la démarche Lyon 2030 visant à valoriser l'expérience et l'engagement de la Ville de Lyon en matière d'adaptation au changement climatique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de ce même programme, la Ville de Lyon et l'université de Dublin ont déposé une candidature commune à l'appel à projets « Concevoir une mobilité urbaine inclusive, sûre, abordable et durable » et ont été retenues. Le groupement ainsi constitué implique, aux côtés de la Ville de Lyon et de la Métropole, des villes comme Göteborg, Heidelberg, Budapest, Barcelone ou encore Tampere, Utrecht, Varsovie, Zagreb ou Bologne.

Au sein de ce consortium, la Ville de Lyon participera à deux projets pilote : l'un visant à évaluer et capitaliser la démarche de rue des enfants qui s'est déjà traduite dans le 8^e arrondissement par la sécurisation de cinq rues d'école et d'une sixième, cette année, avec la rue Berty Albrecht devant l'école Alain-Fournier ; et le deuxième projet qui s'inscrit dans la démarche de sécurité routière dite « Vision Zéro » – pour zéro tué et blessé grave – engagée par la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon au travers notamment de l'analyse des données des collisions et de l'élaboration d'un plan d'actions.

Pour la Ville de Lyon, il s'agira ici de valoriser, entre autres, sa nouvelle politique de stationnement dont je vous parle dans un instant, et notamment ses effets sur le report modal et l'amélioration de la sécurité routière. Au travers de ce programme, la Ville de Lyon inscrit donc pleinement sa politique de mobilité dans un contexte international et contribue à renforcer un réseau européen de territoires engagés pour le climat et la qualité de vie en ville. Car c'est bien à l'échelle de l'Europe et au travers de la coopération internationale que la Ville de Lyon, forte de son expérience et de son esprit d'innovation, peut peser davantage dans la lutte contre le changement climatique.

La subvention de l'Union européenne pour ces deux projets s'élève à plus de 382 000 €. Pour engager la Ville de Lyon dans ce programme, je vous propose donc d'approuver la convention de partenariat et la convention de subvention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces documents.

M. LE MAIRE. - Merci. Y a-t-il des remarques ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. – Moi, je trouve particulièrement bien et intéressant que la Ville de Lyon et la Métropole s'inscrivent dans un projet européen, à l'heure où certains se sont posés la question du drapeau européen sur le fronton de nos mairies et à l'intérieur de nos collectivités. Donc tout ce qui construit l'Europe va plutôt dans le bon sens, et c'est très bien que la Ville de Lyon s'inscrive dans ce projet. Après, j'ai vu que la Ville de Lyon était en partenariat avec la ville de Budapest, en Hongrie, et un organisme d'État en Pologne. J'espère qu'ils pourront parler d'autre chose que de vélo. Merci.

M. LE MAIRE. - Je vous remercie.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Et nous terminons par la délibération concernant la politique de stationnement. Monsieur BÉCART.

NPC 5244 - NPA 7899 Adaptation de l'opération n° 60033005 « Politique de stationnement - Horodateurs 2021-2026 » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2021-5, programme 00012

M. BÉCART. - Merci. Je vous demande un peu d'attention.

Cette délibération pose les fondations techniques et financières d'une modification importante dans la politique tarifaire du stationnement automobile à Lyon. La future grille tarifaire prévoit tout d'abord une simplification pour les professionnels de santé, du dépannage urgent et ouvre l'abonnement annuel préférentiel à de nouveaux métiers. Pour les artisans, commerçants et les compagnons réalisant des chantiers impliquant un stationnement sur la voie publique, de nouveaux dispositifs seront créés pour simplifier leur quotidien. Pour les particuliers, cette politique introduira une progressivité dans la tarification du stationnement résidentiel en poursuivant des objectifs de sécurité routière, de réduction de la pollution de l'air et de solidarité.

Permettez-moi de m'y attarder un instant pour que chacun ait les éléments de compréhension de cette tarification qui est une première en France. Depuis les années 60, le poids des véhicules automobiles a en effet augmenté de 60 %, soit 450 kg supplémentaires en moyenne, en partie au bénéfice de la sécurité des passagers du véhicule mais surtout au profit du confort et du fait d'une appétence accrue du marché en faveur de véhicules plus imposants et plus puissants, au détriment des citadines qui occupaient auparavant la majorité du paysage automobile et au détriment surtout de la sécurité des autres usagers de la rue. Une étude AXA de 2020 conclut, en effet, à une augmentation de l'accidentalité due aux plus gros véhicules type SUV qui serait de +27 % par rapport à un véhicule normal, principalement du fait d'une moindre visibilité des autres usagers à bord de ces véhicules et d'un profil augmentant les collisions à la tête et au thorax. L'expression « se faire renverser » pourrait d'ailleurs être désuète puisque ces SUV et ces 4X4 ne vous fauchent pas, ils vous projettent.

Cette nouvelle grille tarifaire s'inspire, par ailleurs, des dernières études résumées dans la position de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, l'ADEM, qui conclut qu'une voiture électrique, en France — et c'est important de le dire —, émet deux à trois fois moins de carbone qu'un véhicule thermique sur l'ensemble de leur durée de vie respective si et seulement si la batterie est d'une capacité raisonnable, moins de 60 kWh, soit heureusement la plupart des véhicules électriques sur le marché français. De plus, il faut noter que la majorité des émissions de particules fines des automobiles est désormais due au véhicule lui-même et non au gaz d'échappement de son moteur, c'est-à-dire l'abrasion des plaquettes de freins, des pneus, le soulèvement des poussières par le véhicule qui sont déposées sur la chaussée sont des facteurs de pollution qui sont principalement corrélés au poids et à la taille du véhicule.

Pour parer à toute tentative de technosolutionisme qui consisterait, par exemple, à électrifier tous les 4X4 et les SUV, le tarif du stationnement qui vous sera proposé bientôt en délibération augmenterait donc également les véhicules électriques les plus massifs, soit plus de 2,2 tonnes, ce qui est déjà énorme.

En termes de solidarité, l'ancienne tarification du stationnement automobile sur la voie publique pour les résidents lyonnais comportait un seul tarif mensuel de 20 € par mois, en plus du droit de stationnement résidentiel de 40 € par an pour un véhicule thermique ou 20 € par an pour un véhicule électrique Crit'Air 1 ou hybride rechargeable. Aujourd'hui, un propriétaire de Dacia Spring par exemple, une petite voiture électrique de moins d'une tonne, une famille nombreuse ou encore une personne au RSA débourse donc seulement 20 € de moins par an qu'un propriétaire, par exemple, de Audi Q8, imposant véhicule de luxe de plus de deux tonnes et qui tient au chausse-pied dans les places de stationnement aménagées sur la voie publique tant ses dimensions sont importantes. Demain, avec la nouvelle tarification du stationnement qui vous est ici proposée, pour les familles nombreuses, pour les foyers les plus modestes ou pour les propriétaires de petits véhicules électriques, il coûtera 60 € de moins par an pour stationner son véhicule sur la voie publique. L'écart annuel avec le coût du stationnement d'un véhicule thermique de plus de 1 725 kg, un gros véhicule, sera désormais de 380 € par an.

Avec cette politique tarifaire innovante et unique en France, la Ville de Lyon s'engage ainsi en faveur d'une tarification plus juste et pragmatique en matière de sécurité routière, de partage de l'espace

public, de réduction des émissions de polluants et de CO2. Cette politique de stationnement serait déployée courant 2024 et s'ajoute à un contexte d'adaptation technique des horodateurs, notamment lié aux modems, qui nécessite une augmentation budgétaire ici soumise à votre approbation.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*M. LÉVY, Mme BACHA-HIMEUR*).

Adopté à la majorité.

Nous avons donc terminé notre ordre du jour. Nous nous retrouverons ici, le 12 septembre 2023, à 18 h 30. Et je vous invite à partager un verre à la sortie, sur l'atrium.